Soixante-treizième année - N° 3729 — 16 rejeb 1404 (18 avril 1984).

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 3 DH. — Numéro des années antérieures : 4,50 DH.
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER
Édition générale	40 DH	70 DH	*Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.*
Édition des débats de la Chambre des Représentants		60 DH	
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives	40 DH	70 DH	
Édition de traduction officielle	35 DH	60 DH	

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnement et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. 650-24 — 650-25
651-79 et 654-13
C.C.P. 101-16 à Rabat

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Convention entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Suède sur la sécurité sociale.

Dahir n° 1-82-225 du 3 rebia II 1403 (18 janvier 1983) portant publication de la convention sur la sécurité sociale faite à Rabat le 4 janvier 1980 et de l'arrangement administratif relatif aux modalités d'application de ladite convention, fait à Rabat le 16 février 1982 entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Suède 154

Conservations de la propriété foncière. — Ressorts.

Décret n° 2-84-194 du 3 rejeb 1404 (5 avril 1984) fixant les ressorts des conservations de la propriété foncière. 155

Accords conclus entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Décret n° 2-84-219 du 3 rejeb 1404 (5 avril 1984) approuvant l'accord conclu le 27 joumada I 1404 (1er mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la garantie du prêt de 115,4 millions de dollars U.S. consenti par cette banque à la Caisse nationale de crédit agricole 157

Décret n° 2-84-257 du 15 rejeb 1404 (17 avril 1984) approuvant l'accord de prêt à l'ajustement de la politique industrielle et commerciale de 150.400.000 dollars US, conclu le 15 joumada II 1404 (19 mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement 157

Contrat de garantie de prêt conclu entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Für Wiederaufbau.

Décret n° 2-84-253 du 5 rejeb 1404 (7 avril 1984) approuvant le contrat conclu le 15 joumada II 1404 (19 mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Für Wiederaufbau pour la garantie du prêt de 92 millions de deutsch mark, consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole 157

Accord de garantie de prêt conclu entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement.

Décret n° 2-84-254 du 5 rejeb 1404 (7 avril 1984) approuvant l'accord conclu le 18 joumada II 1404 (22 mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt de 30.000.000 d'unités de compte, consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole 157

Société marocaine de distribution. — Garantie de l'Etat aux emprunts.

Décret n° 2-84-250 du 14 rejeb 1404 (16 avril 1984) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par la Société marocaine de distribution (S.M.D.) à concurrence d'un encours maximum de quarante millions de dirhams (40.000.000 de DH) 157

Périmètres d'irrigation. — Redevance supplémentaire.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, du ministre des finances, du ministre de l'énergie et des mines et du ministre de l'équipement n° 195-84 du 11 joumada I 1404 (14 février 1984) fixant le montant de la redevance supplémentaire dans les secteurs ou casiers des périmètres d'irrigation où elle est applicable 158

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Festicides organo-chlorés. — Réglementation.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 466-84 du 15 joumada II 1404 19 mars 1984) portant réglementation de pesticides organo-chlorés. 158

Douane. — Modification de la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits.

Arrêté du ministre des finances n° 377-84 du 22 joumada II 1404 (26 mars 1984) modifiant la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits 159

Poisson industriel.

Arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques n° 340-84 du 23 joumada II 1404 (27 mars 1984) fixant le prix du poisson industriel 160

TEXTES PARTICULIERS

Médecine et chirurgie vétérinaires privées. — Mandat sanitaire.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 272-84 du 9 joumada II 1404 (13 mars 1984) portant octroi du mandat sanitaire 161

CHAMBRE CONSTITUTIONNELLE DE LA COUR SUPRÊME

Domaine de la loi et du règlement. — Application de l'article 47 de la Constitution.

Décision n° 78 du 25 joumada II 1404 (29 mars 1984) 161

AVIS ET COMMUNICATIONS

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Rabat pour l'année 1984 162

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Rabat pour l'année 1984 166

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Casablanca pour l'année 1984 166

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Casablanca pour l'année 1984 178

Tableau des experts agréés près la cour d'appel d'El-Jadida pour l'année 1984 178

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Fès pour l'année 1984 179

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Fès pour l'année 1984 181

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Marrakech pour l'année 1984 181

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Marrakech pour l'année 1984 183

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Safi pour l'année 1984 183

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Safi pour l'année 1984 183

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Meknès pour l'année 1984 184

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Meknès pour l'année 1984 185

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Tanger pour l'année 1984 185

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Tanger pour l'année 1984 187

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Tétouan pour l'année 1984 187

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel de Tétouan pour l'année 1984 188

Tableau des experts agréés près la cour d'appel d'Agadir pour l'année 1984 188

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel d'Agadir pour l'année 1984 189

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Laâyoune pour l'année 1984 190

Tableau des experts agréés près la cour d'appel d'Oujda pour l'année 1984 190

Tableau des interprètes agréés près la cour d'appel d'Oujda pour l'année 1984 191

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Beni-Mellal pour l'année 1984 191

Tableau des experts agréés près la cour d'appel de Settat pour l'année 1984 192

TEXTES GÉNÉRAUX

Dahir n° 1-82-225 du 3 rebia II 1403 (18 janvier 1983) portant publication de la convention sur la sécurité sociale, faite à Rabat le 4 janvier 1980 et de l'arrangement administratif relatif aux modalités d'application de ladite convention, fait à Rabat le 16 février 1982 entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Suède.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne.

Vu la convention sur la sécurité sociale, faite à Rabat le 4 janvier 1980 et l'arrangement relatif aux modalités d'application de ladite convention, fait à Rabat le 16 février 1982 entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Suède ;

Vu le procès-verbal d'échange des instruments de ratification fait à Stockholm le 21 avril 1982,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Seront publiés au *Bulletin officiel*, tels qu'ils sont annexés au présent dahir, la convention sur la sécurité sociale, faite à Rabat le 4 janvier 1980 et l'arrangement relatif aux modalités d'application de ladite convention, fait à Rabat le 16 février 1982 entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Suède.

ART. 2. — Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Marrakech, le 3 rebia II 1403 (18 janvier 1983).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

MAATI BOUABID.

Voir le texte de la convention dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 3729 du 16 rejeb 1404 (18 avril 1984).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-84-194 du 3 rejeb 1404 (5 avril 1984) fixant les ressorts des conservations de la propriété foncière.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir organique du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation des immeubles, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir du 22 rejeb 1333 (5 juin 1915) instituant une conservation de la propriété foncière à Casablanca ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 17 joumada I 1335 (11 mars 1917) instituant une conservation de la propriété foncière à Oujda et fixant son ressort ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 29 moharrem 1338 (25 octobre 1919) instituant une conservation de la propriété foncière à Rabat et fixant son ressort ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 2 chaabane 1341 (20 mars 1923) instituant une conservation de la propriété foncière à Marrakech et fixant son ressort ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 13 safar 1342 (25 septembre 1923) instituant une conservation de la propriété foncière à Meknès et fixant son ressort ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 20 chaoual 1348 (21 mars 1930) instituant une conservation de la propriété foncière à Fès et fixant son ressort ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 1er rebia II 1357 (31 mai 1938) instituant une conservation de la propriété foncière à El-Jadida et fixant son ressort ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 22 chaoual 1359 (23 novembre 1940) instituant une conservation de la propriété foncière à Agadir et fixant son ressort ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté interministériel n° 809-60 du 18 août 1960 rendant applicable dans le ressort de la conservation foncière de Tanger, la législation de l'immatriculation foncière en vigueur dans la zone sud ;

Vu le décret royal n° 685-66 du 27 joumada II 1386 (12 octobre 1966) instituant une conservation de la propriété foncière à Beni-Mellal et fixant son ressort ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le décret royal n° 05-68 du 17 rebia I 1388 (14 juin 1968) instituant une conservation de la propriété foncière à Nador et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-71-452 du 9 chaoual 1391 (27 novembre 1971) instituant une 2e conservation de la propriété foncière à Casablanca et fixant les ressorts respectifs des deux conservations de cette ville ;

Vu le décret n° 2-75-11 du 21 moharrem 1395 (3 février 1975) instituant une conservation de la propriété foncière à Errachidia (ex Ksar-es-Souk) et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-75-12 du 21 moharrem 1395 (3 février 1975) instituant une conservation de la propriété foncière à Kenitra et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-75-13 du 21 moharrem 1395 (3 février 1975) instituant une conservation de la propriété foncière à Settat et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-76-338 du 4 ramadan 1396 (30 août 1976) instituant une conservation de la propriété foncière à Khemissèt et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-77-411 du 20 rejeb 1397 (8 juillet 1977) instituant une conservation de la propriété foncière à Laâyoune et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-77-497 du 4 ramadan 1397 (20 août 1977) instituant une conservation de la propriété foncière à Khouribga et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-78-92 du 13 rebia II 1398 (23 mars 1978) instituant une conservation de la propriété foncière à Tétouan et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-79-296 du 16 chaabane 1399 (11 juillet 1979) instituant une conservation de la propriété foncière à Salé et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-80-170 du 3 rebia II 1400 (20 février 1980) instituant une conservation de la propriété foncière à Taza et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-80-171 du 3 rebia II 1400 (20 février 1980) instituant une conservation de la propriété foncière à Safi et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-80-172 du 3 rebia II 1400 (20 février 1980) instituant une conservation de la propriété foncière à El-Kelâa-des-Srarhna et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-81-363 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Al Hoceima et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-81-364 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Benslimane et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-81-365 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une 3e conservation de la propriété foncière à Casablanca et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-81-366 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Khenifra et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-81-367 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Ouarzazate et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-81-368 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Rommani (province de Khemissèt) et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-81-369 du 23 rejeb 1401 (28 mai 1981) instituant une conservation de la propriété foncière à Sidi-Kacem et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-83-262 du 20 joumada II 1403 (4 avril 1983) instituant une conservation de la propriété foncière dans la préfecture d'Aïn-es-Sebaâ—Hay Mohammadi et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-83-263 du 20 joumada II 1403 (4 avril 1983) instituant une conservation de la propriété foncière dans la préfecture d'Aïn-Chock—Hay Hassani et fixant son ressort ;

Vu le décret n° 2-83-264 du 2 rejeb 1403 (16 avril 1983) instituant une conservation de la propriété foncière à Tiznit et fixant son ressort ;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1er joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le décret n° 2-73-416 du 14 rejeb 1393 (14 août 1973) créant et énumérant les cercles, les caïdats et les communes urbaines et rurales du Royaume et indiquant le nombre de conseillers à élire dans chaque commune, tel qu'il a été modifié et complété,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les ressorts des conservations de la propriété foncière sont fixés ainsi qu'il suit :

1° *Conservation d'Agadir* :
Totalité de la province d'Agadir ;
Totalité de la province de Taroudannt ;

2° *Conservation d'Al Hoceima* :
Totalité de la province d'Al Hoceima ;

3° *Conservation de Beni-Mellal* :
Totalité de la province de Beni-Mellal ;
Totalité de la province d'Azilal ;

4° *Conservation de Benslimane* :
Totalité de la province de Benslimane ;

5° *Conservation de Casablanca-Anfa (ex. Casablanca I)* :
Totalité de la préfecture de Casablanca-Anfa ;

6° *Conservation de Ben-M'Sick—Sidi-Othmane (ex. Casablanca II)* :
Totalité de la préfecture de Ben-M'Sick—Sidi-Othmane ;

7° *Conservation de Mohammadia—Znata (ex. Casablanca III)* :
Totalité de la préfecture de Mohammadia—Znata ;

8° *Conservation d'Aïn-es-Sebaâ—Hay Mohammadi* :
Totalité de la préfecture d'Aïn-es-Sebaâ—Hay Mohammadi ;

9° *Conservation d'Aïn-Chock—Hay Hassani* :
Totalité de la préfecture d'Aïn-Chock—Hay Hassani ;

10° *Conservation d'El-Jadida* :
Totalité de la province d'El-Jadida ;

11° *Conservation d'El-Kelâa-des-Srarhna* :
Totalité de la province d'El-Kelâa-des-Srarhna ;

12° *Conservation d'Errachidia* :
Totalité de la province d'Errachidia ;

13° *Conservation de Fès* :
Totalité de la province de Fès ;
Totalité de la province de Boulemane ;
Totalité de la province de Taounate ;

14° *Conservation de Kenitra* :
Totalité de la province de Kenitra ;

15° *Conservation de Khemissèt* :
La municipalité de Khemissèt ;
Les cercles de Khemissèt, Oulmès et Tiflèt ;

16° *Conservation de Khenifra* :
Totalité de la province de Khenifra ;

17° *Conservation de Khouribga* :
Totalité de la province de Khouribga ;

18° *Conservation de Laâyoune* :
Totalité de la province de Laâyoune ;
Totalité de la province de Boujdour ;
Totalité de la province d'Es-Semara ;
Totalité de la province d'Oued Ed-Dahab ;

19° *Conservation de Marrakech* :
Totalité de la province de Marrakech ;

20° *Conservation de Meknès* :
Totalité de la province de Meknès ;
Totalité de la province d'Ifrane ;

21° *Conservation de Nador* :
Totalité de la province de Nador ;

22° *Conservation d'Ouarzazate* :
Totalité de la province d'Ouarzazate ;

23° *Conservation d'Oujda* :
Totalité de la province d'Oujda ;
Totalité de la province de Figuig ;

24° *Conservation de Rabat* :
Municipalité de Rabat-Hassan, Youssoufia, Yacoub-El-Mansour ;
Centre autonome de Touarga ;
Totalité de la préfecture de Skhirat—Temara ;

25° *Conservation de Rommani* :
Cercle de Rommani ;

26° *Conservation de Safi* :
Totalité de la province de Safi ;
Totalité de la province d'Essaouira ;

27° *Conservation de Salé* :
Municipalité de Salé ;
Communes de Bouknadel et Arbaâ-des-Sehoul ;

28° *Conservation de Settat* :
Totalité de la province de Settat ;

29° *Conservation de Sidi-Kacem* :
Totalité de la province de Sidi-Kacem ;

30° *Conservation de Tanger* :
Totalité de la province de Tanger ;

31° *Conservation de Taza* :
Totalité de la province de Taza ;

32° *Conservation de Tétouan* :
Totalité de la province de Tétouan ;
Totalité de la province de Chefchaouèn ;

33° *Conservation de Tiznit* :
Totalité de la province de Tiznit ;
Totalité de la province de Guelmim ;
Totalité de la province de Tan-Tan ;
Totalité de la province de Tata.

ART. 2. — Sont abrogés toutes dispositions contraires des textes en vigueur, notamment le décret n° 2-81-688 du 5 moharrem 1402 (3 novembre 1981) portant réorganisation des ressorts des conservations de la propriété foncière ;

ART. 3. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 3 rejeb 1404 (5 avril 1984).
MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :
Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
OTHMAN DEMNATI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-84-219 du 3 rejeb 1404 (5 avril 1984) approuvant l'accord conclu le 27 joumada I 1404 (1er mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la garantie du prêt de 115,4 millions de dollars U.S. consenti par cette banque à la Caisse nationale de crédit agricole.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982), notamment l'article 41 de ladite loi ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord conclu le 27 joumada I 1404 (1er mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la garantie du prêt en monnaies diverses d'un montant équivalent à cent quinze millions quatre cent mille dollars U.S. (115.400.000 S U.S.) consenti par cette banque à la Caisse nationale de crédit agricole.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 3 rejeb 1404 (5 avril 1984).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-84-257 du 15 rejeb 1404 (17 avril 1984) approuvant l'accord de prêt à l'ajustement de la politique industrielle et commerciale de 150.400.000 dollars US, conclu le 15 joumada II 1404 (19 mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir portant loi n° 1-84-7 du 6 rebia II 1404 (10 janvier 1984) édictant des mesures d'ordre financier en attendant la promulgation de la loi de finances pour l'année 1984, notamment son article 20 ;

Vu le paragraphe I de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de prêt à l'ajustement de la politique industrielle et commerciale de 150.400.000 dollars U.S. conclu le 15 joumada II 1404 (19 mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 15 rejeb 1404 (17 avril 1984).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-84-253 du 5 rejeb 1404 (7 avril 1984) approuvant le contrat conclu le 15 joumada II 1404 (19 mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour la garantie du prêt de 92 millions de deutsch mark, consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982), notamment son article 41 :

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat conclu le 15 joumada II 1404 (19 mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau pour la garantie du prêt de quatre-vingt-douze millions de deutsch mark (D.M. 92.000.000), consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 5 rejeb 1404 (7 avril 1984).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-84-254 du 5 rejeb 1404 (7 avril 1984) approuvant l'accord conclu le 18 joumada II 1404 (22 mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt de 30.000.000 d'unités de compte, consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982), notamment son article 41 :

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord conclu le 18 joumada II 1404 (22 mars 1984) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt de trente millions d'unités de compte (U.C. 30.000.000), consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 5 rejeb 1404 (7 avril 1984).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-84-250 du 14 rejeb 1404 (16 avril 1984) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par la Société marocaine de distribution (S.M.D.) à concurrence d'un encours maximum de quarante millions de dirhams (40.000.000 de DH).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 2 kaada 1368 (27 août 1949) approuvant la convention du 14 juin 1949 passée entre le gouvernement marocain et la Société marocaine de distribution (S.M.D.) pour la concession de l'amenée à Casablanca des eaux de l'Oum-Er-Rebia, notamment son article 4 ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Sur proposition du ministre des finances.

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans la limite d'un encours maximum de quarante millions de dirhams (40.000.000 de DH) la garantie de l'Etat est accordée aux emprunts de la Société marocaine de distribution (S.M.D.), émis avec l'autorisation du ministre des finances dans le but de procurer à cette société des ressources nouvelles lui permettant de remplacer une partie de ses ressources propres investies dans la concession.

ART. 2. — Ces emprunts pourront être réalisés sous toutes formes et notamment sous forme d'avances mobilisables au moyen de billets et d'effets ou sous forme de bons et d'obligations ; ces divers titres étant placés ou non dans le public.

ART. 3. — L'intérêt et l'amortissement de ces emprunts seront garantis par l'Etat, la garantie étant attachée au titre et le suivant en quelque main qu'il passe.

Mention de cette garantie figurera sur les titres.

ART. 4. — Les conditions et les modalités de ces emprunts seront fixées par arrêté du ministre des finances.

ART. 5. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 14 rejeb 1404 (16 avril 1984).

MOHAMMED KARIM-LAMRANI.

Pour contreseing :
Le ministre des finances,
ABDELLATIF JOUAHRI.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire du ministre des finances, du ministre de l'énergie et des mines et du ministre de l'équipement n° 195-84 du 11 joumada I 1404 (14 février 1984) fixant le montant de la redevance supplémentaire dans les secteurs ou casiers des périmètres d'irrigation où elle est applicable.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,
LE MINISTRE DES FINANCES,
LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES,
LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT,

Vu le décret n° 2-69-37 du 14 joumada I 1389 (25 juillet 1969) relatif aux conditions de distribution et d'utilisation de l'eau dans les périmètres d'irrigation, notamment son article 8, 2e alinéa,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — La redevance supplémentaire destinée à couvrir les frais de pompage est fixée, comme suit, dans les secteurs ou casiers des périmètres d'irrigation où elle est applicable :

SECTEURS OU CASIERS	TAXE
Basse Moulouya :	
Triffa haut service et secteur Boughriba 5	0,0936 dirham par mètre cube ;
Secteur du Garet	0,1417 dirham par mètre cube.
Rharb :	
Secteur P 7	0,1300 dirham par mètre cube ;
Secteur C 3	0,1341 dirham par mètre cube.
Doukkala :	
Casier de Boulaouane	0,1503 dirham par mètre cube ;
Casier de Zemamra	0,1404 dirham par mètre cube ;
Casier de Tnine Gharbia	0,1082 dirham par mètre cube ;
Casier de Sidi Bennour	0,0416 dirham par mètre cube.
Sous-Massa :	
Massa	0,1417 dirham par mètre cube ;
Souss-Amont	0,1152 dirham par mètre cube.
Loukkos :	
Drader	0,1510 dirham par mètre cube ;
R'Mel	0,1300 dirham par mètre cube.

ART. 2. — La redevance supplémentaire destinée à couvrir les frais de pompage sera révisée suivant les mêmes taux de livraison d'énergie électrique en moyenne tension distribuée aux consommateurs.

La redevance ne sera toutefois modifiée que lorsque l'application du taux de révision entrainera par rapport à la redevance précédemment appliquée une augmentation supérieure à cinq pour cent (5%).

ART. 3. — Le présent arrêté conjoint qui abroge et remplace l'arrêté n° 844-80 du 27 rejeb 1400 (11 juillet 1980) relatif au même objet, sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 11 joumada I 1404 (14 février 1984).

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,
OTHMAN DEMNATI.

Le ministre des finances,
ABDELLATIF JOUAHRI.

Le ministre de l'énergie et des mines,
MOUSSA SAADI.

Le ministre de l'équipement,
MOHAMED KABBAJ.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 466-84 du 15 joumada II 1404 (19 mars 1984) portant réglementation des pesticides organo-chlorés.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir du 23 kaada 1332 (14 octobre 1914) sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le dahir du 12 rebia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses, tel qu'il a été modifié ou complété, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté du 29 hija 1372 (9 septembre 1953) réglementant le commerce des substances et des préparations phytosanitaires, notamment son article 3,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit d'importer, de fabriquer, de mettre en vente, de vendre, de céder, d'acheter ou de faire utiliser toute substance ou mélange de substances contenant l'une des matières actives suivantes :

— Aldrine (H H D N) ;
— Chlordane ;
— Dichlorodiphényldichloréthane (D.D.T.) ;
— Dichlorodiphényldichloréthylène (D D E);
— Endrine ;
— Stroban ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

— Télodrin ;
— Héxachlorobenzène (H C B) ;
— Chlorobenzilate ;
— Toxaphène ;
— Heptachlore.

ART. 2. — Est réglementé dans les conditions prévues aux article 4 et 5 ci-après, l'usage des substances contenant les matières actives suivantes :

— Dichlorodiphényltrichloréthane (D D T) ;
— Dieldrine (H E D D) ·
— Héxachlorocyclohéxane (H C H) ;
— Lindane (isomère gamma de H C H).

ART. 3. — L'importation, la fabrication, la formulation, la vente et la cession des substances contenant l'une des matières actives définies à l'article 2 ci-dessus, sont soumises à autorisation de la direction de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes.

ART. 4. — Les spécialités contenant l'une des matières actives suivantes :

— Dieldrine ;
— H C H ;
— Lindane,

ne sont utilisées que pour les usages suivants :

— Dieldrine et H C H pour la lutte antiacridienne ;
— Lindane pour le traitement des semences de céréales, de légumineuses, de betteraves, de plantes textiles, maraîchères et oléagineuses.

ART. 5 — Les spécialités contenant le DDT, le Lindane ou le H C H peuvent être utilisées en hygiène et santé publique.

ART. 6. — Sont abrogés :

— l'arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 9 novembre 1953 relatif à l'emploi du Lindane pour la désinsectisation de grains de céréales et de légumineuses ;

— les dispositions de l'article 3 relatives à l'aldrine, la dieldrine et l'endrine de l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire chargé de la promotion nationale n° 26-69 du 10 janvier 1969 fixant les conditions d'emploi en agriculture de certaines préparations phytosanitaires à base de substances vénéneuses.

ART. 7. — Le directeur de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes et le directeur de la planification et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ART. 8. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur douze mois après la date de sa publication au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 15 joumada II 1404 (19 mars 1984).

OTHMAN DEMNATI.

Arrêté du ministre des finances n° 377-84 du 22 joumada II 1404 (26 mars 1984) modifiant la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir n° 1-57-170 du 23 chaoual 1376 (24 mai 1957) portant fixation du tarif des droits de douane à l'importation, tel qu'il a été modifié par les textes subséquents ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat aux finances n° 5-72 du 31 décembre 1971 portant modification de la nomenclature tarifaire, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir portant loi n° 1-84-7 du 6 rebia II 1404 (10 janvier 1984) édictant des mesures d'ordre financier en attendant la promulgation de la loi de finances pour l'année 1984, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2-84-14 du 7 rebia II 1404 (11 janvier 1984) déléguant au ministre des finances, le pouvoir de modifier ou suspendre les quotités tarifaires et les autres droits et taxes perçus à l'importation ou à l'exportation ;

Après avis du ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tarif du droit de douane à percevoir à l'importation, tel qu'il a été fixé par le dahir susvisé n° 1-57-170 du 23 chaoual 1376 (24 mai 1957) et modifié par les textes subséquents, est à nouveau modifié conformément aux indications du tableau annexé au présent arrêté.

ART. 2. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 14 rejeb 1404 (16 avril 1984).

Rabat, le 22 joumada II 1404 (26 mars 1984).

ABDELLATIF JOUAHRI.

* * *

Annexe à l'arrêté du ministre des finances n° 377-84 du 22 joumada II 1404 (26 mars 1984)

CODIFICATION	DÉSIGNATION DES PRODUITS	TARIFS G	TARIFS U
87-01	Tracteurs, y compris les tracteurs-treuils :		
	- A. Tracteurs importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments CKD, destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement :		
	.....		
	- - III autres tracteurs :		
	- - - a) à moteur à explosion ou à combustion interne :		
	.....		
	- - - - 2 autres :		
	.....		
	- - - - - bb) autres (à roues) :		
	- - - - - - 1.1 routiers, y compris les tracteurs - porteurs.	20	7,5
	- - - - - - 2.2 autres	20	7,5
	- - - b) à moteur autre	20	7,5
	(Le reste sans changement.)		
87-02	voitures automobiles à tous moteurs, pour le transport des personnes (y compris les voitures de sport et les trolleybus) ou des marchandises :		
	- A Voitures particulières de tourisme, de place et de sport, véhicules industriels importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement ..	20	7,5

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

CODIFICATION	DÉSIGNATION DES PRODUITS	TARIFS G	TARIFS U
	- B autres :		
	.....		
	- - III Voitures particulières (de tourisme, de place et de sport) avec moteur à explosion ou à combustion interne.	100	60
	- - IV (*Reste sans changement.*)		
87-04	Châssis des véhicules automobiles repris aux n°s 87.01 à 87.03 inclus, avec moteurs :		
	A. Châssis des tracteurs repris au n° 87.01 A II et III et B II et III, châssis des voitures automobiles reprises au n° 87.02 avec moteur à explosion d'une cylindrée égale ou supérieure à 2.800 cm³ ou avec moteur à combustion interne d'une cylindrée égale ou supérieure à 2.500 cm³	20	7,5
	- B. autres	50	32,50

Arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques n° 340-84 du 23 joumada II 1404 (27 mars 1984) fixant le prix du poisson industriel.

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

Vu la loi n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) sur la réglementation et le contrôle des prix et les conditions de détention et de vente des produits et marchandises, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-83-969 du 7 rebia I 1404 (12 décembre 1983) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques ;

Après avis de la commission centrale des prix ;

Après avis du comité central des pêches,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le prix du poisson livré à l'industrie des sous-produits, à l'exception de la bécasse de mer, est fixé selon l'échelle mobile définie ci-après :

PRIX DE LA TONNE DE FARINE DE POISSON sur le marché international (*En dirhams*)	PRIX DU KILOGRAMME de poisson livré par l'armateur à l'industrie des sous-produits (*En dirhams*)
Au-dessous de 1.600	0,20
de 1.601 à 1.800	0,22
de 1.801 à 2.000	0,23
de 2.001 à 2.400	0,25
de 2.401 à 2.999	0,27
de 3.000 à 3.249	0,30
de 3.250 à 3.499	0,32
de 3.500 à 3.749	0,34
de 3.750 à 3.999	0,35
de 4.000 à 4.249	0,37
de 4.250 à 4.499	0,40
de 4.500 à 4.749	0,42
de 4.750 à 4.999	0,45
de 5.000 à 5.249	0,50

ART. 2. — Le prix de la bécasse de mer destinée à l'industrie des sous-produits est déterminé suivant l'échelle mobile définie à l'article premier ci-dessus avec un abattement de 10%.

ART. 3. — Les prix de la sardine destinée aux industries de la conserve, de la congélation et au mareyage sont fixés comme suit :

Sardine usinable ..... 1,09 DH le kg ;
Sardine non usinable ..... 0,45 DH le kg ;
Sardine en caisse sous glace ..... 1,20 DH le kg.

ART. 4. — Les prix de la sardine livrée à l'industrie des sous-produits, de la conserve, de la congélation et au mareyage s'entendent prime de filet de 10% comprise.

ART. 5. — Un prix plancher est fixé :

Pour le saurel à ..... 0,74 DH le kg ;
Pour l'anchois à ..... 0,79 DH le kg ;
Pour le maquereau ayant un moule égal ou inférieur à dix unités au kilogramme à ..... 0,79 DH le kg ;
Pour le maquereau ayant un moule supérieur à dix unités au kilogramme à ..... 0,70 DH le kg.

En sus de la valeur adjugée du prix de vente de ces trois espèces, une prime de filet de 10% est due par l'acheteur au profit de l'armateur.

ART. 6. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté et notamment celles de l'arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques n° 1049-82 du 22 chaoual 1402 (12 août 1982).

ART. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 23 joumada II 1404 (27 mars 1984).

TAIEB BENCHEIKH.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 272-84 du 9 joumada II 1404 (13 mars 1984) portant octroi du mandat sanitaire.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu la loi n° 21-80 relative à l'exercice, à titre privé, de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie vétérinaires, promulguée par le dahir n° 1-80-340 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980), notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2-82-541 du 29 joumada I 1403 (15 mars 1983) pris pour l'application de ladite loi, notamment ses articles 6, 7 et 8,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est accordé à MM. Akil Abdellah, Atitar Mostapha, Bouamrani Farid, Berrada Rachid, Moumene Abdelaziz et Rosania Dario, docteurs vétérinaires autorisés à exercer à titre privé la médecine et la chirurgie vétérinaires respectivement à Fès, Tanger, Agadir, El-Jadida et Casablanca, le mandat sanitaire prévu à l'article 2 de la loi susvisée.

ART. 2. — Le directeur de l'élevage est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 9 joumada II 1404 (13 mars 1984).

OTHMAN DEMNATI.

CHAMBRE CONSTITUTIONNELLE DE LA COUR SUPRÊME

Décision n° 78 du 25 joumada II 1404 (29 mars 1984).

LOUANGE A DIEU SEUL !

Au Nom de Sa Majesté Le Roi

En l'an 1404 le vingt-cinquième jour du mois de joumada II correspondant au 29 mars 1984,

La Chambre constitutionnelle,

Composée, conformément au dahir n° 1-83-289 du 7 moharrem 1404 (14 octobre 1983), de son président M. Mohamed Larbi Mejboud, premier président de la Cour suprême, et de ses membres MM. Maxime Azoulay, Abdessadek Rabiah, Mohamed Loudghiri, M'Hamed Bahaji et Mohamed M'Chich Alami ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 45, 46 et 47 ;

Vu le dahir n° 1-77-176 du 20 joumada I 1397 (9 mai 1977) portant loi organique relative à la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême ;

Vu le dahir portant loi n° 1-83-289 du 7 moharrem 1404 (14 octobre 1983) habilitant le premier président de la Cour suprême et les membres composant la Chambre constitutionnelle de cette Cour à la date du 6 moharrem 1404 (13 octobre 1983) à exercer, jusqu'au début de la première session d'octobre de la future législature, la plénitude des attributions conférées à la Chambre constitutionnelle par la Constitution et les lois organiques, dans les conditions et formes qui y sont prévues ;

Vu le rapport présenté par M. Maxime Azoulay ;

Vu la lettre de M. le Premier ministre adressée à M. le Premier président de la Cour suprême sous numéro 514 en date du 9 joumada II 1404 (13 mars 1984) ;

Vu l'article 3 du dahir n° 1-56-329 du 6 joumada II 1376 (8 janvier 1957) conférant la garantie partielle de l'Etat aux avances bancaires consenties sur les conserves de sardines ;

Attendu que, dans sa lettre précitée, M. le Premier ministre, demande à la Chambre constitutionnelle de déclarer que le contenu de l'article 3 du dahir n° 1-56-329 précité ne relève pas du domaine législatif bien que pris en forme législative mais relève de la compétence du pouvoir réglementaire en ce qui concerne uniquement la désignation de l'autorité gouvernementale chargée de fixer le montant maximum des avances bénéficiant de la garantie de l'Etat ainsi que les autres conditions auxquelles est subordonné l'octroi de cette garantie ;

Attendu que la désignation de cette autorité gouvernementale entre dans le cadre de la coordination des activités ministérielles dont la responsabilité est assumée par le Premier ministre en vertu de l'article 64 de la Constitution et relève en conséquence, de la compétence du pouvoir réglementaire,

PAR CES MOTIFS :

Déclare que l'article 3 du dahir n° 1-56-329 du 6 joumada II 1376 (8 janvier 1957) relève du domaine réglementaire en ce qui concerne la désignation de l'autorité gouvernementale chargée de fixer le montant maximum des avances bénéficiant de la garantie de l'Etat, ainsi que les autres conditions auxquelles est subordonné l'octroi de cette garantie.

Signatures :

MOHAMED LARBI MEJBOUD MAXIME AZOULAY ABDESSADEK RABIAH
MOHAMED LOUDGHIRI M'HAMED BAHAJI MOHAMED M'CHICH ALAMI

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

AVIS ET COMMUNICATIONS

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Rabat, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Rabat	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires financières et commerciales.	
Rabat.	M. Yanboue Bennani Mohamed	4 *bis*, rue Laghouiba, boulevard Mohammed-V, Rabat.
	Affaires immobilières.	
Rabat.	MM. Boubia Ahmed	19, rue du Caire, Kenitra.
id.	Belghiti Rachid	6, rue Lecaimden, Agdal, Rabat, T. 722-73.
id.	Raouf Larbi	Boulevard Echamal, station Total, Souk-el-Arbaâ-du-Gharb.
id.	Maârouf Mohamed	Groupe El Manar, immeuble D, n° 3, avenue Hassan-II, T. 311-00, Rabat.
id.	Bezzaz Abdelghani	Boulevard El Massira El Khadra, villa Saâda, maison El Amraoui, Bettana, Salé.
id.	El Azouzi Mohamed	24, avenue de Fès, Salé.
id.	Sefiani Mohamed	52, rue El-Cadi-Ayad, Rabat.
id.	Aït Maâtallah Mokhtar	Cité Avicenne, immeuble 11, n° 1, Agdal, Rabat.
id.	Lâabdi Mahjoub	Boulevard Sous, hay El Wafa, immeuble B, n° 2, Rabat.
id.	Zebdi Seddik	19 *bis*, rue Ahmed-ben-Abdenbi, Souissi, Rabat.
id.	Aouad Taïbi	Angle boulevard Madagascar, rue Siam, n° 7, Rabat.
id.	Srairi Larbi	88, rue Abdelmoumen, Rabat.
id.	Rachidi Mohamed	Boulevard Sakia Lhamra, rue Teroual, n° 74, Bettana, Salé, T. 809-62.
	Affaires maritimes.	
Rabat.	MM. Lahrèch Younès	47, avenue Hassan-II, Rabat, T. 244-51.
id.	Kanouni Driss	28, avenue Moulay-Hassan, Rabat, T. 239-87.
id.	El Mir Abdelkader	6, boulevard Ahmed-Chaouki, Kenitra.
	Agriculture et agronomie.	
Rabat.	MM. El Hayani Moïse	13, avenue Trablesse, Rabat, T. 349-79.
id.	Alaoui Fdili Abderrahim	8, rue du Portou, Agdal, Rabat, T. 311-20.
id.	Abbadi Hassan	Km. 1, route de Sidi-Yahia-des-Zaërs, Témara.
id.	Charkaoui Mohamed	Boulevard de la Résistance, n° 10, Rabat.
	Architecture, travaux publics et bâtiments.	
	A. — *Architecture.*	
Rabat.	MM. El Ouaâmari Ahmed	Boulevard Fal-Ould-Oumeir, appartement 113, n° 8, Agdal, Rabat.
id.	Menjili Abdeslam	58, rue Tansift, Rabat, T. 791-80.
id.	Lebady Mohamed	8, rue Senaâ, Rabat.
	B. — *Génie civil.*	
Rabat.	M. Lahrichi Abdelali	Boulevard El-Alaouiyine, n° 14, appartement n° 2, Rabat, T. 329-87.
	C. — *Génie sanitaire.*	
Rabat.	MM. Regragui Sidi Mohamed	25, cité C.I.L., Aviation, Rabat, T. 507-01.
id.	Lahrichi Abdelali	Boulevard El-Alaouiyine, n° 14, appartement n° 2, Rabat, T. 329-87.
	D. — *Travaux publics et bâtiments.*	
Rabat.	MM. Kaboul Ahmed	15 *bis*, rue de Nimes, Rabat, T. 344-01.
id.	Averame Jean	122, rue Moulay-Abdellah, Kenitra, T. 38-79.
id.	Belghiti Driss	49, rue du 16-Novembre, Rabat, T. 722-73.
id.	Rajabi Omar	(Bâtiment), 429, boulevard Hassan-II, Rabat, T. 311-96.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Rabat	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Rabat.	MM. Laâz Moulay Driss	L'état-major général des F.A.R., Rabat.
id.	Louija Mohamed	7 *bis*, rue de Tanger, Rabat, T. 634-19.
id.	Larguet Belaïd	5, rue Anouel, Kenitra, T. 302-27.
id.	Simone Amar	6, avenue Moulay-Youssef, Rabat, T. 323-08.
id.	Leoub Abdellah	64, rue Oqba, Agdal, Rabat, T. 745-58.
id.	El Aribi Brahim	1, rue El-Yamama, Rabat, T. 302-27.
id.	Bouzaïdi Mohamed	28, boulevard Moulay-Ismaïl, immeuble Henri-Popp, n° 523, Rabat, T. 330-51.
id.	Meliji Bouchaïb	204, avenue Mohammed-V, Kenitra.
id.	Chergui Ali	10, boulevard des F.A.R., Salé.
id.	Chokri El Mekki	45, rue Salah-Eddine, Kenitra.
id.	Sbihi Benaïssa	140, rue du Tah, Bettana, Salé.
id.	Ziami Mohamed	71, Logements militaires, 1re base, Salé.
id.	Touil Larbi	Bloc G5, n° 400, Amal 1, Yacoub-El-Mansour, Rabat.
id.	Moutawakil Hadj Ahmed	Rue Chaouia, n° 20, Hay Tayaret, Rabat.
id.	Salah El Kheir Mohamed	Saniat Hassar, n° 5, Salé.
	B. — *Carrosserie.*	
Rabat.	MM. Laâz Moulay Driss	L'état-major général des F.A.R., Rabat.
id.	Laouija Mohamed	7 *bis*, rue de Tanger, Rabat, T. 634-19.
id.	El Aribi Brahim	1, rue El-Yamama, Rabat, T. 302-27.
id.	Bouzaïdi Mohamed	28, boulevard Moulay-Ismaïl, immeuble Henri-Popp, n° 523, Rabat, T. 330-51.
id.	Imani Abderrahmane	Hay Essaâda, lotissement C.G.I., n° 38, Aviation, Rabat.
id.	Chokri El Mekki	45, rue Salah-Eddine, Kenitra.
id.	Sbihi Benaïssa	140, rue du Tah, Bettana, Salé.
id.	Touil Larbi	Bloc G5, n° 400, Amal 1, Yacoub-El-Mansour, Rabat.
id.	Chergui Ali	10, boulevard de l'Armée-Royale, Salé.
id.	Moutawakil Hadj Ahmed	Rue Chaouia, n° 20, Hay Tayaret, Rabat.
	Beaux-arts (décoration, ameublement, antiquité, œuvre d'art).	
Rabat.	M. Bennani Karim	4, rue Zahla, Rabat, T. 252-70.
	Comptabilité.	
Rabat.	MM. Debbi Mohamed	3, passage Ouled-Bouziri, Rabat.
id.	Daoud Abdelhak	11, rue El-Brouj, Rabat.
id.	Khordale Ahmed	29, boulevard El-Alaouiyine, n° 1, Rabat.
id.	El Jadidi Rachid	8, rue El Jabli, avenue Allal-ben-Abdellah, Rabat.
id.	Callois Maurice	9 et 11, rue Oued-Sebou, Kenitra, T. 35-11.
id.	Mme Messoak Nadia	179, avenue John-Kennedy, Rabat, T. 518-73.
id.	MM. Tounsi Mohamed Rachid	6, rue Kabès, Rabat, T. 239-00.
id.	Zinoune Ahmed	Rue Oujda, immeuble 4 *bis*, appartement 12, Rabat.
id.	Senhaji Abdelhamid	15, boulevard Hassan-II, Rabat, T. 250-64.
id.	Ben Moussa Azzeddine	14, rue Abou-Faris-Al-Marini, Rabat, T. 349-80.
id.	Anas Tihami El Ouazzani	55, avenue Sidi-Fatah, Rabat.
id.	Sebti Rachid	38, rue Abdelmoumen, bureau n° 7, Rabat.
id.	Rabhi Mostafa	Rue El-Madina, immeuble 9, n° 9, Rabat.
id.	Rhandouri Bouchaïb	Rue Oued-Ziz, n° 74, Agdal, Rabat.
id.	Alami Aroussi Omar	10, boulevard El-Alaouiyine, appartement 12, cité Hassan, Rabat.
id.	Bouazzaoui Saïd	Villa n° 31, lotissement « Essaâda », Aviation, Rabat.
id.	Abassi Hamida	3, rue Ksar-Essouk, n° 8, Rabat.
id.	Ben Setti Moha	32, rue El-Morabitine, Rabat.
id.	El Omari Abdelhamid	1, rue Istamboul, Océan, Rabat.
id.	Tahraoui Ahmed	2, Rue El-Marj, Appartement 7, Rabat.
id.	Benrhelem Mohamed	24, rue Setta, cité Aviation, Rabat.
id.	Cherkaoui Deqaqui Sidi Mohamed	14, Rue de New-York, Rabat.
id.	Alaoui Abdellaoui Ali	7 *bis*, rue de Tadla, Rabat.
id.	Stoti Miloud	Rue Henri-Denan, n° 7, Rabat.
id.	Brahimi Abdeslam	30, rue Abou-Farès-El-Merini, Rabat, T. 349-80.
id.	Benmoussa Azzedine	Hay El Manar, immeuble F, appartement n° 20, 6e étage, Rabat.
id.	Benabdellah Toufik	Derb El Cadi, El Bhira, n° 18, Rabat.
id.	El Hassouni Mohamed	13, rue El Marj, n° 2, Rabat.
id.	Assemlali Housseine	211, boulevard Hassan II, appartement n° 79, 4e étage, Rabat.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Rabat	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Écriture (vérification d'écriture).	
Rabat.	MM. Zriouhi Houcine	11, rue Benzerte, immeuble n° 2, Rabat, T. 602-77.
id.	Abid Brahim	319, avenue Hassan-II, Rabat.
id.	Majbar Mohamed	319, avenue Hassan-II, Rabat.
id.	Seghir Abdelmoumen	103, rue M'Rirt, Tabriket, Salé, secteur A.
id.	Fatmi Britel	8, rue Ibn-Zidane, Rabat.
	Équipement technique hôtelier.	
Rabat.	M. Bouitane M'Barek	22 *bis*, rue de Savoie, Agdal, Rabat.
	Géométrie et topographie.	
Rabat.	MM. Hassan El Kettani	28, rue Moulay-Rachid, Rabat, T. 254-18.
id.	El Aoufir Mohamed	9, rue Abou-Hanifa, Rabat, T. 702-75.
id.	Moussa Mohamed	9, rue El-Madina, Rabat, T. 260-25 et 513-87.
id.	Hakam Abdelmjid	Rue El-Cadi-Belagnaoui, Souissi, Rabat, T. 531-52.
id.	Belbachir Abdellatif	Rue El-Cadi Belagnaoui, lotissement « Amel », Souissi, Rabat, T. 233-51.
id.	Riouch Lahcen	5, rue El-Jadida, Rabat.
id.	Benabdellah Abdelmalek	4, rue Kerbala, Rabat.
id.	Amouri Benachir	Boulevard Moulay-Ismaïl, appartement n° 20, n° 17, Hassane, Rabat.
	Métreurs - vérificateurs.	
Rabat.	MM. Azenkot Albert	38, boulevard El-Alaouiyine, Rabat, T. 268-37.
id.	Maârouf Mohamed	Groupe El Manar, immeuble D, n° 3, boulevard Hassan-II, Rabat.
id.	Filali M'Hamed	94, boulevard Allal-Ben-Abdellah, Rabat, T. 251-47.
	Mécanique générale.	
Rabat.	MM. Bouabid Mohamed	7, rue Gabriel, Rabat, T. 338-59 et 529-13.
id.	Kanouni Driss	28, avenue Moulay-Hassan, Rabat, T. 239-87.
id.	Belal Moulay Driss	10, rue Assad-Ibn-Lfourat, Agdal, Rabat.
id.	Souag Mohamed	15, rue Allal-Rehmani, Kenitra.
id.	Balafrej Mohamed	Villa n° 4, boulevard El-Fadila, Rabat.
	Métallurgie.	
Rabat.	M. Kadiri Abderrafiâ	7, rue Ibn-Ghazi, Rabat, T. 252-81 et 258-10.
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine et chirurgie.*	
Rabat.	MM. Gueniche Ahmed	4, rue du Caire, Rabat.
id.	Nejmi Slimane	Hôpital militaire d'instruction Mohammed-V, Rabat.
id.	Bentami Hamida	(Médecine générale), 110, rue Moulay Abdellah, Kenitra.
id.	Benarfa Abderrahman	(Médecine générale), 265, boulevard Mohammed-V, Rabat, T. 344-14.
id.	Bendelac Joseph	(Médecine générale), 19, zankat Eddar-El-Beïda, Rabat, T. 260-76.
id.	Mouline Abdellah	(Médecine générale), rue 4, n° 18, Sidi-Kacem.
id.	Kojc Godier Guillaume	(Médecine générale), 200, avenue Sidi-Mohamed-ben-Abdellah, Akari, Rabat, T. 228-12.
id.	Jouhari Ouaraïni Abdellatif	(Chirurgie générale), 1, rue Moulouya, Agdal, Rabat.
id.	Bennani Mekki	(Réadaptation), 268, boulevard Hassan-II, Rabat, T. 215-11.
id.	Lafont André	(Ophtalmologie), 2, avenue Pasteur, Rabat, T. 221-06.
id.	Kairouani Abdelouahab	(Pneumophtisiologie), 16, rue Hossein-1er, Rabat, T. 330-16.
id.	Sefrioui Abderrahim	(Chirurgie), boulevard Aboulhoda, rue Hassane, n° 20, Rabat.
id.	Mme Messaodi Anissa	(Médecine générale), 21, immeuble des enseignants, appartement n° 1, Hay-Salam, Salé.
id.	MM. Essaegh Abdelmoughit	(Obstétrique, médecine de travail), 14, avenue Allal-ben-Abdellah, Rabat.
id.	Madani Seffar	(Médecine générale), cité Bettana, n° 8, Salé.
id.	Mme Merioua Kenza	(Médecine générale), 59, avenue Ahmed-ben-Aboud, Salé, T. 805-04.
id.	MM. El Omari Abderrahman	(Médecine générale et pédiatrie), villa n° 45, Bettana, Salé.
id.	Bezad Abdelkrim	(Médecine générale), 46, boulevard El-Maghreb-el-Arabi, Rabat, T. 384-84.
id.	Bouziri Ahmed	(Maladies mentales et maladies des nerfs), 25 *bis*, boulevard Patrice-Lumumba, appartement n° 63, Rabat.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Rabat	NOMS ET PRENOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
	A. — *Médecine et chirurgie* (suite).	
Rabat.	Mme Sayah Tal-Er-Rayad	(Médecine générale), rue n° 15, lotissement Rostal, Tabriket, Salé.
id.	MM. Bennis Mohamed	(L'appareil digestif), 9, boulevard Allal-Ben-Abdellah, Rabat.
id.	Bentouila Abderrahim	(Médecine générale), 29, boulevard Mohammed-V, Khemissèt.
id.	Nejjar Abderrahman	(Médecine générale), avenue 2-Mars, Sidi Torqui, Salé.
id.	Regragui Khalil	(Médecine générale), 6, rue Omar-Slaoui, Kebibet, Rabat.
id.	Mme Fassi Fihri Mjida	(Rhumatologie-Pathologie), 17, rue de Safi, Rabat, T. 605-98.
id.	MM. Cherkaoui El Malki Abderraouf	(Médecine générale), 281, boulevard Homane-El-Fatouaki, Takaddoum, Rabat.
id.	El Yousfi Driss	(Médecine générale), 76, boulevard Chakib-Arsalane, Khemissèt, T. 21-87.
id.	Bensouda Azelareb	(Ophtalmologue), 52, rue Patrice-Lemomba, T. 630-60.
id.	El Azrak Mohamed Zaki	(Médecine générale), rue 34, n° 23, place Bir-Anzarane, Kenitra.
id.	Benyoussef Driss	(Médecine générale), 8, avenue de l'Istiqlal, Sidi-Slimane, T. 27-08.
id.	Omar El Mokhtar Soussi	(Pédiatrie), 22, boulevard Moulay-Youssef, T. 218-33.
id.	Mmes Zaki Khadija	(Médecine générale), 4, boulevard Kébibat, Rabat.
id.	Lantri Chafika	(Médecine générale), 206, boulevard Sidi-Mohamed-Ben-Abdellah, Yacoub-El-Mansour, Rabat.
id.	MM. Lahlou Amine Abdelkamel	(Médecine générale), 48, rue Ben-Smim, Tiflèt.
id.	Slaoui Abdelouahab	(Médecine générale), 60, boulevard Allal-Ben-Abdellah, Rabat.
id.	Quermane Mohamed	(Médecine générale), 12, lotissement Fali, Tabriquet, Salé.
id.	Mmes Alaoui Fdili Zakia	(Médecine générale), 4, rue Tamaslouht, appartement 4e, Rabat.
id.	Soufiani Khadija	(Pédiatrie), 18, rue Rais-Sebbata, Kebibat, Rabat.
id.	M. Bouhlal Chakib	(Médecine générale), 10, rue Hosseïn-1er, Rabat.
	B. — *Chirurgie dentaire.*	
Rabat.	MM. Aleksandrowicz Edouard	3, rue Louis-Gentil, Rabat, T. 254-25.
id.	Hassan Hirche.	2, rue du Caire, Rabat.
id.	Benbakhti Abderrahim	10, place El-Alaouiyine, Rabat.
	C. — *Psychothérapie.*	
Rabat.	M. Abdelali Chebani	(Neuro-psychiatre) hôpital militaire Mohammed-V, Rabat, T. 334-78.
	Expertise d'armes.	
Rabat.	MM. Abid Brahim	319, avenue Hassan-II, Rabat.
id.	Majbar Mohamed	319, avenue Hassan-II, Rabat.
	Révélation de numéros.	
Rabat.	MM. Abid Brahim	319, avenue Hassan II, Rabat.
id.	Majbar Mohamed	319, avenue Hassan II, Rabat.
	Monnaie, papier, chèques, bons de trésor.	
Rabat.	M. Seghir Abdelmoumen	103, rue M'Rirt, Tabriquèt, Salé, secteur A.
	Construction métallique.	
Rabat.	M. Belaouchi Mustapha	Rue Antara, n° 15, Kenitra, T. 50-43.
	Géologie appliquée.	
Rabat.	M. El Yamane Nasser	Immeuble M., hay El-Wafa, n° 2, cité Administrative, Rabat, T. 534-82.
	Mines.	
Rabat.	M. Benbarek Mustapha	47, rue Loukaimden, Agdal, Rabat.
	Chimie.	
Rabat.	M. Mouline Zine El Abidine	21, derb Karrakechou, avenue Allal-ben-Abdellah, Rabat.
	Droit d'auteur.	
Rabat.	M. Cherkaoui Abdessaid	Villa Chems Doha, Bir Rami, B.P. 32, Kenitra.
	Hôtelerie et tourisme.	
Rabat.	M. Rajabi Omar	429, boulevard Hassan-II, Rabat, T. 311-96.
	Produits pétroliers.	
Rabat.	M. Achour Abdellah	5, rue Mekki-Berbich, Souissi, Rabat.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Rabat, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Rabat	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Rabat.	MM. Belkeziz M'Hamed	9, rue de Roussillon, Rabat, T. 222-30.
id.	Benabdellah Mohamed	44, rue Ouled-Hriz, cité Administrative, Rabat, T. 202-57.
id.	Cherkaoui Mohamed	Villa n° 29, rue 8, Aviation, Rabat, T. 308-50.
id.	Fatmi Britel	8, rue Ibn-Zidane, Rabat, T. 215-27.
id.	Kerdoudi Kolali Allal	10, rue Prince-Moulay-Abdellah, Rabat, T. 331-74.
id.	Zniber Larbi	14 *bis*, boulevard de la Résistance, immeuble « Renault », 1er étage, Salé, T. 828-18.
id.	Habib El Ghaoui	12, place El-Alaouiyine, Rabat, T. 254-48.
id.	Bernoussi Mohamed	285, boulevard Mohammed-V, Rabat.
id.	El Houtaïmi Mohamed	Derb Bouhmouch, n° 18, Bab-Chaâfa, Salé.
id.	Ettarfaoui Mohamed Sidna	Rue 36, groupe 55, n° 5, hay Youssoufia, Rabat.
id.	Jaïdi M'Hamed	12, avenue Moulay-Hassan, Rabat, T. 740-82.
id.	Rokhami Berra Abdelkader	1, rue Jamil-Sidki-Zehaoui, Kenitra.

*
* *

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Casablanca, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires commerciales.	
Casablanca.	MM. Alami Omar	101, rue Farhat-Hachad, Casablanca, T. 771-77.
id.	Cousin Pierre	(Peintures), 58, rue Charles-Lebrun, Casablanca, T. 25-46-99,
id.	Farès Abdelkader	(Gestion administrative et financière) 11, rue du Caporal-Beaux, Casablanca, T. 616-59 et 688-57.
id.	Kettani Abdelhay	24, rue Nolly, Casablanca, T. 723-70.
id.	Laâchfoubi Bouazza	96, angle rue d'Agadir, Casablanca, T. 643-47 et 611-99.
id.	Lahlou Mohamed ben Younès	167, rue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 27-71-52.
id.	Lahlou Omar	2, rue du Souss, Casablanca.
id.	Safrioui Mohamed	Villa « Nezha », avenue d'Erymanthe, Casablanca.
id.	Slaoui Mohamed	6, impasse de la Risle, Polo, Casablanca.
id.	Torch Mustapha	283, rue Mustapha-El-Maâni, Casablanca, T. 26-50-58.
id.	Sayah Driss	77, rue d'Azilal, Casablanca, T. 30-43-28.
id.	Afilal Driss	15, rue Vandi, Casablanca.
id.	Skali Fouad	25, avenue Hassan-II, Casablanca, T. 22-23-75.
id.	Almachat Abdelaziz	30, rue Sidi-Beliot, Casablanca.
id.	Haddouchi Belkacem	169, boulevard de la Résistance, Casablanca, T. 26-42-96.
id.	Soaïdi Abderrahmane	27 *bis*, rue Bugeaud, Casablanca.
id.	Ibn Zakour Mohamed	84, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca T. 22-35-65.
id.	Dahami Mohamed	10, place Mohammed-V, Casablanca, T. 27-35-63.
id.	Mennouni Mohamed	196, rue Mustapha-El Maâni, Casablanca.
id.	Chbihi Hassani Abdellah	129, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-04-28.
id.	Tazi Abdelaziz	25, rue de Lahai, Casablanca, T. 27-05-43.
id.	Maghouar Driss	Hay Djamaâ, bloc F., n° 21, Casablanca.
id.	Cherdi Abdelouahed	15, rue de Mabillon, Val-Fleury, Casablanca.
id.	Said Mohamed	32, lotissement du Jardin-Lermitage, Casablanca.
id.	Jamil Hassane	5, rue Hassan-Zaafaraoui, Casablanca.
	Affaires immobilières.	
Casablanca.	MM. Bendaoud Mohamed	56, avenue Mers-Sultane, Casablanca, T. 213-16.
id.	Benkirane M'Hamed	5, rue Jean-Bouin, Casablanca, T. 212-45.
id.	Mestari Thami	24, rue Omar-Slaoui, Casablanca, T. 26-62-99.
id.	Torch Mustapha	283, rue Mustapha-El-Maâni, Casablanca, T. 26-50-58.
id.	M'Barki Omar	266, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca.
id.	Saâd Changuiti	17, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca, T. 27-70-07.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières (suite).	
Casablanca.	MM. Benkirane Abdelhak	76, avenue du 11-Janvier, Casablanca.
id.	Kadiri Hadj Mohamed	43, rue Bauxsière, Bourgogne, Casablanca.
id.	Berrada Abdelhay	Société « Boutaj », 11, rue Sous-Lieutenant-Morkol, Casablanca.
id.	Zaoui Meyer	99, avenue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 22-35-91.
id.	Hakim Omar	Rue du Port, Mohammedia, T. 38-55.
id.	Mouhssine Mustapha	Rue Chouveau, n° 24, Oasis, Casablanca, T. 27-22-01.
id.	Trombati Abdelmajid	123, boulevard Rahal-El-Meskini, Casablanca, T. 26-09-38.
id.	Chraïbi Larbi	101, rue Farhat-Hachad, Casablanca, T. 27-71-77.
id.	Belkouch Mohamed	Derb Bouchentouf, rue 26, n° 25, Casablanca.
id.	Abied Mustapha	5, rue Salonique, Casablanca.
id.	Lahlou Mohamed ben Younès	167, rue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 27-71-52.
id.	Ghorbal Ahmed	10, rue Vandi, Maârif, Casablanca, T. 610-75.
id.	Chbani El Habib	62, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 22-11-73.
id.	Terjani Mustapha	4, rue Tourtania, Casablanca, T. 26-64-20.
id.	Latifi Abdelouahed	56, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca, T. 26-87-43.
id.	Samir Lahcen	1, avenue Lalla-Yacout, Casablanca.
id.	Chbihi Hassani Abdellah	29, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-04-28.
id.	Boutayeb Miloud	8, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 26-42-90.
id.	Laâbi Ahmed	Avenue 2-Mars, n° 23 *bis*, Casablanca.
id.	Ameskane Essaïd	3, route Chignie (place 16-Novembre), Casablanca.
id.	Berrada Driss	2, rue Bartino, avenue 2-Mars, Casablanca.
id.	Elakkari Abdellatif	3, rue Jean-Bouin, B.P. 730, Casablanca, T. 26-22-20.
id.	Mansouri Ahmed	18, rue Mansar, Palmerie, Casablanca, T. 25-07-26.
id.	Tazi Abdelaziz	25, rue de Lahai, Casablanca, T. 27-05-43.
id.	Houry Abdelmajid	Boulevard Moulay-Hassan-1er, n° 77, Casablanca.
id.	Bzarhli Bouchaïb	Derb Tazi, rue d'Adam, n° 5, Casablanca.
id.	Tourougui Driss	249, boulevard El Fida, Casablanca, T. 28-84-14.
id.	Laidi Bouchaïb	106, rue Macmahan, Casablanca.
id.	Zouak Mohamed	47, rue Nationale, Casablanca.
id.	Hassanain Driss	Boulevard E, n° 176, kariet El Jamaâ, Casablanca.
id.	Guersouak Hassan	Rue de Sidi-Beliot, n° 30, maison n° 115, Casablanca.
id.	Ouamiq Saleh	303, boulevard Mustapha-El-Maâni, Casablanca.
id.	El Baraka Abdelali	59, boulevard Hassan II, rez-de-chaussée, Casablanca, T. 26-77-99.
id.	Daho Idrissi Abdellah	12, boulevard Zerktouni, Casablanca.
id.	El Ferdaous Youssef	17, boulevard Pasteur, Casablanca.
id.	Warrak Ahmed El Maâroufi	Derb El Baladia, rue Moulay-Ismaïl, n° 25, Casablanca.
id.	Oulkhir Larbi	120, boulevard Hassan-II, Casablanca, T. 22-15-84.
id.	Chbihi Hassani Abdelhamid	30, rue Clemenceau, Casablanca, T. 27-06-84.
id.	Ibnou Ilmounjid Mohamed	Rue Lande, villa n° 17, Aïn-Diab, Casablanca.
id.	Jennane Hassan	Lotissement Hakam-III, rue 4, n° 102, Casablanca.
id.	El Aroui Mohamed	101, boulevard Moulay-Youssef, appartement 5, n° 5, Casablanca.
id.	Ilias Es-Seddik	363, boulevard Panoramic, Casablanca.
id.	Karmouni ben Allal	Lotissement Bermon, rue 8, n° 140, cité des Crêtes, Casablanca.
id.	Saoudi Mohamed	85, boulevard de Paris, 1er étage, n° 2, Casablanca.
id.	Mounir Ahmed	Rue Moulay-Thami, hay Frara, derb Daoudi, Casablanca.
id.	Hajaji Ahmed	Riad El Ali, rue 12, n° 23, Casablanca.
id.	Zhar El Mokhtar	37, rue Ferhat-Hachad, 3e étage, Casablanca.
id.	El Kamel Bensalem	Rue Ibn-Benna-El-Addadi, boulevard Bourgogne n° 8, Casablanca.
id.	Benslemane Andaloussi	216, boulevard Brahim-Roudani, Casablanca.
id.	Mouhsein Abdelkader	Rue Lagironde, villa Farida, Polo, Casablanca.
id.	Lakhdar Abdelaziz	303, boulevard Zerktouni, Bourgogne, Casablanca.
id.	Rabah Mohamed	6, Hay El Farah, n° 33, Casablanca.
id.	Salhi Abderrahim	Boulevard Moulay-Youssef, rue Ouhanna, n° 5, Casablanca.
id.	Hanif Ahmed	17, rue Bir-El-Hakim, Ouasis, Casablanca.
id.	Chani Ali	300, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca.
id.	Akaâboun Abdelmajid	23, rue de Maine, l'Hermitage, Casablanca.
	Affaires maritimes.	
Casablanca.	MM. Benjelloun Mohamed Farouk	10, boulevard de l'Armée-Royale, Casablanca, T. 27-09-95.
id.	Benjelloun Mahmoud	9, rue Daoud, boulevard Alexandre-1er, Casablanca, T. 540-19.
id.	Bellamine Abdelhay	54, rue Colbert, Casablanca, T. 27-69-27.
id.	Bousfiha Larbi	100, rue Beni-M'Guilde, Casablanca, T. 25-49-52.
id.	Boyer Léo-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 26-01-42.
id.	Claux Michel	37, rue Aït-Baâmrane, Casablanca, T. 443-16.
id.	Adnane Mohamed	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 24-43-30 et 24-55-30.
id.	Conan François	26, rue de Thiaucourt, Casablanca, T. 222-31.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires maritimes (suite).	
Casablanca.	MM. Croze Pierre	3, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 605-91, 605-92 et 605-93.
id.	Gallin Georges	37, rue Aït-Baâmrane, Casablanca, T. 24-15-21.
id.	Kanouni Mohamed	19, place du 16-Novembre, Casablanca, T. 789-79 et 764-76.
id.	Ploix de Rotrou Gérard	3, rue Ibn-Yahya-el-Afrani, Casablanca, T. 25-06-20.
id.	Prudhomme Paul-Louis-Jean	105, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 547-99.
id.	Frata Idrissi Mohamed	57, avenue Jerrada, L'Oasis, Casablanca.
id.	Ayche Mohamed	8, rue Louis-Évadi, quartier Bourgogne, Casablanca.
id.	Karia Mohamed	9, rue Mussonier, Casablanca, T. 25-92-63.
id.	Maurice Attias	53, avenue Anfa, Casablanca, T. 27-42-91 et 26-73-03.
id.	El Meftahi Hadj Mohamed	187, rue Lalla-Yacout, Casablanca, T. 30-30-43.
id.	Afghani Abderrahmane	45, boulevard de la Gironde, Casablanca, T. 30-93-88.
id.	Zaz Abderrafih	6, rue de Nieuport, Casablanca.
id.	Channaoui Ahmed	Rue Ibn-Oihboune, Casablanca, T. 25-23-40.
id.	Wahbi Mohamed	15, rue des Jirondins, Casablanca.
id.	Sbihi Abdelghafour	15, rue des Courlis, Casablanca, T. 22-04-11 et 26-09-01.
id.	Belkhattab Abdeslam	7, rue de la Mayenne, Maârif, Casablanca.
id.	Ramdani Mostapha	2, rue Foucault, 3e étage, n° 14, Casablanca.
id.	Mnouni Mohamed	31, rue Saint-Codence, Casablanca.
id.	Lazrak Mohamed Faïçal	15, CIL 12, lotissement Halabali, Casablanca.
id.	Berrada Mohamed Azzedine	17, rue Brissot, Maârif, Casablanca.
id.	El Alaoui Hassan	9, rue Ibn-Bina-Al-Abbadi, Bourgogne, Casablanca, T. 36-07-02.
id.	Ouezzani Touhami Abdelali	72 *bis*, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 26-33-43.
id.	Aouani Ahmed	6, rue de Sebta, Mohammedia.
id.	Sayeh Driss	77, rue d'Azilal, Casablanca, T. 30-43-28.
id.	Tazi Mohamed Tarik	264, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 216-00.
id.	Bouchikhi Abdellatif	Derb Firmo, rue 1, n° 84, Polo, Casablanca.
id.	Khounigère El Habib	Rue Tabari, n° 14, Casablanca.
id.	Douich Abdeslam	21, rue Hajeb, Casablanca.
id.	Chady Mohamed	30, boulevard de la Résistance, route n° 11, appartement n° 156, Casablanca.
id.	El Hor Abdelmajid	43, rue 25, Hana, Casablanca.
	Agriculture et agronomie.	
Casablanca.	MM. Bichra Seddik	86, rue de Reims, Casablanca, T. 26-76-97.
id.	Choukrallah Larbi	Passage Le-Caliptus, Aïn-es-Sebaâ, Casablanca, T. 35-08-07.
id.	Leconte Pierre	72, rue Mohamed-Diouri, Casablanca, T. 622-31 et 622-32.
id.	Harti Ahmed	Société coopérative agricole, Oasis, Casablanca, B.P. 8116.
id.	Bendaoud Hassan	38, avenue Moulay-Hassan-1er, Casablanca, T. 27-06-84.
id.	Raynaud Franc	8 *bis*, rue Rabelais, Casablanca, Aïn-es-Sebaâ, T. 26-89-83.
id.	Hajjaji Abdelkrim	Directeur de l'école d'agriculture d'Ellouizia, T. 109.
id.	Guessous Ahmed	32, rue Danton, Casablanca, T. 25-30-97.
id.	Alami M'Chich Mohamed	63, place Oued-El-Makhazine, Casablanca, T. 27-26-34.
id.	El Miloudi Mohamed	Immeuble 9, appartement n° 1, Anfa-II, Casablanca, T. 24-41-44.
id.	Ibn Majdoub Hassani Abdelali	10, rue Metz, appartement n° 10, 5e étage, Casablanca.
id.	Hmiddouch Mustapha	7, rue Mohamed-Diouri, n° 153, 2e étage, Casablanca.
id.	Bouanani Ahmed	Boulevard Bir Anzarane, Résidence Youssoufia, n° 135, Casablanca.
	Produits alimentaires.	
Casablanca.	M. Zaz Abdelilah	15, avenue Modibokita, Casablanca, T. 24-09-30.
	Appareils acoustiques.	
Casablanca.	M. Loufrani Georges	(Pharmacie principale), 59, avenue Mers-Sultane, Casablanca, T. 201-74 et 642-89.
	Architecture, travaux publics et bâtiments.	
	A. — *Architecture.*	
Casablanca.	MM. Charaï Abderrahim	8, rue Saint-Dié, Casablanca, T. 720-68 et 206-72.
id.	Bennis Abdelali	10, rue Commandant-Le-Runisette, Casablanca, T. 750-40.
id.	Lahrichi Chakib	2, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 27-65-93.
id.	Karim Mohamed	94, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-88-83.
id.	Skalli Saâd	18, rue Pégoud, Casablanca, T. 22-32-88.
id.	Khalil Abdellah	Boulevard Chefchaouni, n° 152, Aïn-es-Sebaâ, Casablanca, T. 22-16-39.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	A. — *Architecture* (suite)	
Casablanca.	MM. Nabih Driss	53, avenue Hassan-Souktani, Casablanca, T. 664-54.
id.	Ben Abdeljalil Abdelmoumen	174, boulevard Zerktouni, Casablanca.
id.	El Mandjra Saâïdi Hassan	30, rue Lafayette, Casablanca, T. 30-86-20.
id.	Lahrichi Omar	111, boulevard Mohammed-V, Casablanca.
id.	Hajouji Idrissi Mahi	Immeuble Bilna, angle boulevard de la Résistance, rue Capitaine-Puisseau, Casablanca, T. 30-98-05.
id.	Aboulfadl Ahmed	75, rue Verly-Hanis, place Oued-El-Makhazine, Casablanca.
id.	Benzakour Saâd	9, rue de Bray, Casablanca.
id.	Nabil Noureddine	28, rue Clémenceau, Casablanca.
id.	Gharti Mohamed	218, boulevard Zerktouni, Casablanca.
id.	Lahlou Mohamed	95 *bis*, rue Bir Anzarane, Casablanca, T. 30-13-65.
	B. — *Travaux publics et bâtiments.*	
Casablanca.	MM. Galard Fernand	8, rue Paul-Parisi, Casablanca, T. 36-21-34.
id.	Zerouali Boukhal Abdelali	96, rue Marc-Mahon, Casablanca.
id.	Dumas Robert	37, rue Aït-Ba-Amrane, Casablanca, T. 20-40-67.
id.	Zaz Abderrafih	6, rue Nieupart, n° 152, Aïn-es-Sebaâ, Casablanca.
id.	Nabih Driss	53, avenue Hassan-Souktani, Casablanca, T. 664-54.
id.	Bouslikhane Omar	23, rue Fontaine Bleu-Ciel, Casablanca.
id.	Gaston Ancelin	9, rue de Saumur, CIL, Casablanca.
id.	Lahlou Abderrafih	30, rue Sidi-Beliout, appartement 102, Casablanca, T. 31-30-50.
id.	Fallaoui Mohamed	(Bâtiments) derb Lahjar, kariet El-Jamaâ, rue 7, n° 61, Casablanca.
id.	Aboulfadl Ahmed	75, rue Verly-Hanis, place Oued-El-Makhazine, Casablanca.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Casablanca.	MM. Boyer Léo-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 26-01-42.
id.	Alaba Ahmed	104, rue de Charmes, Casablanca.
id.	Adnane Mohamed	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 24-55-30 et 24-43-30.
id.	Chakir El Hachmi	17, rue Recrey, Casablanca, T. 24-15-63.
id.	Chatraoui Omar	30, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 22-06-61.
id.	Conte Daniel	67, rue Ferhat-Hachad, Casablanca, T. 223-37.
id.	Ezzine Ahmed	59, boulevard d'Agadir, Casablanca, T. 27-88-67.
id.	Iraqui Taleb	30, rue Sidi-Belyout, Casablanca, T. 28-91-42.
id.	Khadiri Mohamed	5, place Bel-Air, Gauthier, Casablanca, T. 26-55-00.
id.	Parmentier Maurice	45, rue des Giroflés, Casablanca, T. 25-49-46.
id.	Ploix de Retrou Gérard	3, rue Ibn-Yahya-el-Afrani, Casablanca, T. 25-06-20.
id.	Tiyache Slimane	126, rue Omar-Rifi, Casablanca, T. 26-26-73.
id.	Adlane El Houcine	22, rue Waritintone, Casablanca.
id.	El Aouadi Driss	86 et 88, B.P. 6010, avenue Cimetière, Bourgogne, Casablanca, T. 35-11-61.
id.	Sajid Ahmed	137, boulevard du 11-Janvier, Casablanca, T. 27-84-39.
id.	Bourzik M'Barek	33, rue Labbé, Casablanca.
id.	Fassi Fihri Abdelwahab	Villa « Sana », avenue des Forces-Armées-Royales, Mohammedia, T. 27-50.
id.	Mchater Mohamed	Quartier Farah, rue 48, n° 20, Casablanca.
id.	Outaleb Larbi	8, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 27-53-47.
id.	Adnane Rachid	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 455-30.
id.	Alami M'Chich Mohamed	63, place Oued-El-Makhazine, Casablanca, T. 27-26-34.
id.	Bibaoun Abd	1, rue Stokholm, Casablanca, T. 899-02.
id.	Ressouani Ahmed	Derb Pomme d'Or, n° 8, Polo, Casablanca, T. 24-69-31.
id.	El Ghayour Mohamed	Cité de la Police, Polo, villa n° 87, Casablanca, T. 30-51-91.
id.	Jamaoui Mohamed	Rue 90, n° 9, boulevard Abdelmoumen, Casablanca, T. 25-61-43.
id.	Jamali Ahmed	309, avenue 2-Mars, Casablanca, T. 28-18-95.
id.	Drissi Azedine	34, rue El-Ahram, Belvédère, Casablanca.
id.	Jabir Mohamed	158, avenue Mers-Sultan, Casablanca.
id.	Ouadghiri Idrissi Mohamed	64, rue Colbert, Casablanca, T. 27-37-57.
id.	Rafii Mustapha	116, boulevard El-Jadida, Casablanca, T. 25-41-17.
id.	Bentaleb Abdelkrim	25, rue Dumal, Mers-Sultan, Casablanca, T. 26-87-86
id.	Tadri Ahmed	68, boulevard Moulay-Hassan, hay El-Baladia, Casablanca, T. 30-12-58.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COURT D'APPEL (Cour d'appel)	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	A. — *Mécanique* (suite).	
Casablanca.	MM. Moutawakkil Mjido	Rue Maboul, n° 19, Casablanca.
id.	Mahrach Mohamed	24, rue Verdun, Belvédère, Casablanca.
id.	El Bekkali Mohamed	6, rue Bahlil, Roches-Noires, Casablanca.
id.	Hermani Mohamed	Rue Washington, n° 12, Casablanca.
id.	Anys Mohamed	Rue Dubernay, n° 6, Casablanca.
id.	Aboulkacem Driss	Derb Lakbir, rue 8, n° 12, Casablanca.
id.	El Ghazali Driss	442, avenue Panoramic, villa « Saied », Casablanca.
id.	Prosper Benchetrit	63, boulevard de Paris, Casablanca.
id.	Zaki Mohamed	30, derb Ben-Tahar, rue Sidi-Fatah, ancienne Médina, Casablanca.
id.	Ghamer Bouazza	113, boulevard de Paris, Casablanca.
id.	Haidar Brahim	31, immeuble Parc, boulevard Félix-For, Casablanca.
id.	Sefiani El Krizi Abdelhamid	246, route de Médiouna, n° 11, Casablanca, T. 27-22-73.
id.	Cherif El Idrissi Lahbib	Hay Mbroka, rue 67, n° 4, Casablanca.
id.	Aboulaïnine Larbi	1, rue de Stokholm, Casablanca, T. 28-75-48.
id.	El Ajjani Abdelhai	126, boulevard Zerktouni, appartement n° 2, Casablanca.
id.	Trombati Abdelmajid	123, boulevard Rahal-El-Meskini, Casablanca, T. 26-09-38.
id.	Nebbagui Khalifa	Boulevard Ghandi, n° 14, porte A, appartement n° 1, Casablanca.
id.	Bouzoubâ Omar	40, rue derb Perignon, France Ville II, Casablanca.
id.	Banamar Mohamed	Rue 63, n° 44, Bin-Lamdoun, Casablanca.
id.	Soukret Salah	433, boulevard Mohammed-V, Casablanca.
id.	Sennani Fadel	Boulevard Yacoub-El-Mansour, rue Louis-Jiot, n° 5, appartement 14, Casablanca.
	B. — *Carrosserie.*	
Casablanca.	MM. Boyer Léo-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 26-01-42.
id.	Alami Mohamed	124, rue Hassan-Ouider, Casablanca, T. 26-99-49.
id.	Arstim Mustapha	105, rue Lestil, Casablanca, T. 25-54-93.
id.	El Aoufir Taleb Mohamed	140, boulevard Lahcen-Ouider, Casablanca, T. 26-76-33.
id.	Ezzine Ahmed	59, rue d'Agadir, Casablanca, T. 27-88-67.
id.	Alaba Ahmed	104, rue de Charmes, Casablanca, T. 30-38-80.
id.	Iraqui Taleb	30, rue Sidi-Belyot, Casablanca, T. 28-91-42.
id.	Iraqui Mustapha	35, rue Zineb-Ishaq, Casablanca, T. 400-62.
id.	Roumaillac Jean Antoine	34, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 27-50-98.
id.	Saïh Mahfoud	126, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 641-93.
id.	Tadlaoui Ahmed	34, rue Devigny, Casablanca, T. 27-76-16.
id.	Jaâbaq Jilali	4, rue de Cernay, Casablanca.
id.	Mchatar Mohamed	Quartier Farah, rue 48, n° 20, Casablanca.
id.	Alami M'Chich Mohamed	63, place Oued-El-Makhazine, Casablanca, T. 27-26-34.
id.	Bel Abbès Abderrahmane	26, boulevard Giraldo, Casablanca, T. 27-58-18.
id.	Tiyache Slimane	126, boulevard Omar-Rifi, Casablanca, T. 26-26-73.
id.	Hammouchène Ahmed	Villa « Karima », boulevard A, lotissement Messaoudi, Casablanca. T. 36-02-39.
id.	Adlane El Houcine	22, rue Waritintone, Casablanca.
id.	Laroussi Mustapha	1 *bis*, rue Lardis, Casablanca, T. 28-27-41.
id.	Khadiri Mohamed	5, place Bel-Air, Gauthier, Casablanca, T. 26-55-00.
id.	Bourzik M'Barek	22, rue Labbé, Casablanca, T. 35-09-24.
id.	Bibaoun Abd	1, rue Stokholm, Casablanca, T. 28-99-02.
id.	El Ghayour Mohamed	Cité de la Police, Polo, villa n° 87, Casablanca, T. 30-51-91.
id.	Mahrach Mohamed	24, rue Verdun, Belvédère, Casablanca.
id.	Ammari Mohamed	6, rue Echerif-El-Idrissi, Maârif, Casablanca.
id.	Aboulaïnine Larbi	1, rue de Stokholm, Casablanca, T. 28-75-48.
id.	El Ajjani Abdelhai	126, boulevard Zerktouni, appartement n° 2, Casablanca.
id.	Trombati Abdelmajid	123, boulevard Rahal-El-Meskini, Casablanca, T. 26-09-38.
id.	Bouzoubâ Omar	40, rue derb Perignon, France Ville II, Casablanca.
id.	Sennani Fadel	Boulevard Yacoub-El-Mansour, rue Louis-Jiot, n° 5, appartement 14, Casablanca.
	C. — *Électricité.*	
Casablanca.	MM. Drissi Azedine	36, rue de Fimi, Belvédère, Casablanca, T. 30-87-78.
id.	Hilali Mohamed	Sidi El Barnoussi, bloc « Farid » 98, n° 34, Casablanca, T. 35-25-89.
id.	Ammari Mohamed	6, rue Echerif-El-Idrissi, Maârif, Casablanca.
id.	Naji Mustapha	Rue du Prince-Moulay-Driss, rue Baladia, Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RESIDENCE
	Aviation.	
Casablanca.	MM. Pardo Barnabé	5, rue de Castries, Casablanca, T. 662-52.
id.	Yassine Abdeladim	16, rue de Vifi, quartier des Hôpitaux, Casablanca, T. 35-09-53.
id.	Jamâaoui Mohamed	«Aviation et transport aérien», rue 90, n° 9, boulevard Abdelmoumen, T. 25-61-43.
	Beaux-arts (décoration, ameublement, antiquité, œuvre d'art).	
Casablanca.	MM. Timsit Jean Pierre	40, boulevard de la Résistance, Casablanca, T. 425-52.
id.	Arnaud Jean	48, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 27-47-48.
id.	Abduh Marrakchi Abdeslam	«Antiquité», 127, avenue Bourgogne, Casablanca.
id.	Bellal Abdelhadi	202 *bis*, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 30-54-54.
	Chimie.	
Casablanca.	MM. Bousmaki Mohamed	46, avenue Capitaine-Bourtalise, Beauséjour, Casablanca.
id.	Tazi Mohamed Tarik	264, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 216-00.
id.	Benjelloun Rachid	40, rue d'Alger, Casablanca.
id.	Alahyane Mohamed	22, avenue Planquette, Belvédère, Casablanca.
id.	Ezzahr Ismaïl	Rue Marcel-Quissi, immeuble 14, 1er étage, n° 2, Casablanca.
id.	Zouhir Abdellah	Rue Houmane-Fetouaki, Mohammedia.
	Comptabilité.	
Casablanca.	MM. Albert-Cassar Jean	3, rue de Castries, Casablanca, T. 227-84.
id.	Alexandris Anastase	289, boulevard de la Liberté, immeuble « Liberté », Casablanca, T. 200-23.
id.	Ambari Abdellatif	29, rue de L'Aveyron, boulevard Panoramique « Polo », Casablanca, T. 28-92-58.
id.	Amram Salomon	7, rue Pillot, Casablanca, T. 26-02-41.
id.	Barzilaï Joseph	71, rue Allal-ben-Abdellah, Casablanca, T. 629-41.
id.	Bendelac David	5, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca, T. 755-20.
id.	Buonanno Jacques Claudes	106, rue Abderrahman-Sehraoui, Casablanca, T. 22-01-41.
id.	Boubia Abdelhamid	20, rue Chégnier, Casablanca, T. 22-23-98.
id.	Chraïbi Abdelmalek	77, rue Mohamed-Smiha, Casablanca, T. 625-20 et 664-66.
id.	Céleste Joachim-Jean	5, boulevard Abdellah-ben-Yacine, Casablanca, T. 30-45-75.
id.	Farès Abdelkader	11, rue de Caporal-Beaux, Casablanca, T. 616-59 et 888-57.
id.	Fuentes Raphaël	4, rue Clémenceau, Casablanca, T. 228-48.
id.	Guilhemotonia Edouard	70, rue d'Agadir, Casablanca, T. 790-60 et 598-10.
id.	Jouahri Hammad	24, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 784-21.
id.	Kettani Abdelhay	24, rue Nolly, Casablanca, T. 723-70.
id.	Ouedghiri Mohamed	16, rue Foucauld, Casablanca, T. 27-23-21.
id.	Madani Ahmed	5 *bis*, place Bel-Air, Casablanca.
id.	Mikou Abdellali	28, place Mohammed-V, Casablanca, T. 27-18-04.
id.	Morata Antoine	7, rue Ben-Dahane, Casablanca, T. 27-30-06.
id.	Sebti Mohamed Youssef	120, boulevard Hassan-II, Casablanca, T. 215-84.
id.	Tissier Jean	278, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 26-16-51.
id.	Hafid Faouzi	56, boulevard Rachidi, Casablanca.
id.	Amzirh Moulay Abdelhafid	101, rue Azilal, Casablanca.
id.	Ghalem Abdellah	265, avenue Rahal-el-Meskini, Casablanca.
id.	Gueldi Hamid	37, passage Soumika, Casablanca.
id.	Agouzoul Lahoucine	10, avenue des F.-A.-R., Casablanca, T. 27-17-45 et 27-36-14.
id.	Berrada Omar	228, charia Mohammed-V, Casablanca, T. 27-57-60 et 27-62-91.
id.	Benslim Lahcen	25, boulevard Hassan-II, Casablanca, T. 22-23-75.
id.	Benroudiz Albert	7, rue Ben-Dahan, Casablanca, T. 22-01-26 et 27-80-51.
id.	Abdellah Benhamida	18, charia Brahim-Roudani, Casablanca.
id.	Zemama Abdeslam	34, rue d'Azilal, Casablanca, T. 22-09-80.
id.	Rabane Abdellah	125, rue Allal-ben-Abdellah, Casablanca.
id.	Bennani Brahim	17, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.
id.	Salih Alej Azzedine	433, avenue Mohammed-V, Casablanca.
id.	Haddouchi Belkacem	169, boulevard de la Résistance, Casablanca, T. 26-42-96.
id.	Drissi Mohamed	98, rue Mont-d'Or, quartier Maârif, Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Comptabilité (suite).	
Casablanca.	MM. Jamal Alaoui Moulay Abdellah	1, rue Alexandre-Dumas, Casablanca, T. 35-04-60.
id.	Abounouas Abdellatif	59, rue d'Agadir, Casablanca.
id.	Faraj Mohamed	52, boulevard Hassan-II, Casablanca.
id.	Serghini Abdeljalil	boulevard des F.-A.-R., n° 17, 6e étage, Casablanca.
id.	Kabbaj Mohamed	6, rue de Thory, Casablanca.
id.	Lazrak Abdelhamid	160, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 27-52-25.
id.	Lahrizi Abdelkrim	23, rue Neulley, Casablanca, T. 27-71-14.
id.	Almechat Abdelaziz	30, rue Sidi-Beliot, Casablanca.
id.	Saâïdi Abderrahmane	27 bis, rue Bugeaud, Casablanca.
id.	Benihoud Mustapha	Rue Bardolic, n° 14, Casablanca.
id.	Bargach Mohamed	228, boulevard Rahal-El-Meskini, Casablanca.
id.	Kairouani Hassan	8, rue Jacar, Bourgogne, Casablanca.
id.	Naciri Ahmed	10, avenue de l'Armée-Royale, appartement n° 501, Casablanca.
id.	Joundy Omar	21, rue Laba, Casablanca.
id.	Bennani Abdelhaï	15, rue Colbert, Casablanca, T. 27-26-72.
id.	Bendaoud Mohamed	115, boulevard Lalla-Yaccut, Casablanca, T. 27-49-24.
id.	Bokhami Mohamed	34, rue de Vousiers, Casablanca.
id.	Lahlou Hamid	64, rue Ibn-Batouta, Casablanca.
id.	Sif Eddine Abdelhak	Rue 31, n° 44, derb El-Fokara, Casablanca, T. 22-41-85.
id.	Moustadraf Abdelhamid	27, rue Lunéville, Casablanca, T. 26-32-76.
id.	Harkati Mohamed	84, avenue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca T. 22-37-16.
id.	Alami Aroussi Hassan	2, rue Neuve-Passac, Casablanca, T. 26-57-93.
id.	Kadiri Kamel	47, rue Aspirant Lafuente, Casablanca.
id.	Benkirane Abdelouahab	143, boulevard Atlantid, Polo, Casablanca.
id.	El Menjra Driss	Passage Chatigner, villa Fino, Casablanca-Anfa.
id.	Ben Tahar Mohamed	76, rue Imam-Moslim, Casablanca.
id.	Bennani Mohamed	97, rue Pierre-Baret, Casablanca.
id.	Jamaï Abdelkader	Place Merichau, n° 6, immeuble Merichau, 3e étage, n° 23, Casablanca.
id.	Idrissi Moulay Mustapha	23, boulevard du Général Jerardo, Casablanca, T. 30-84-10.
id.	Oudad Hassan	48, boulevard 2-Mars, Casablanca, T. 30-00-83.
id.	Ettagmouti Ahmed	31, rue de Paniac, Casablanca, T. 36-04-36.
id.	Soumari El Hadi	75, rue Colbert, Casablanca.
id.	Benabdallah Abderrahim	Casablanca.
id.	Sentissi El Idrissi Abderrahman ..	6, rue El-Kessar, Casablanca, T. 25-84-74.
id.	Lembarki Abdelmajid	1, rue de Charmes, Casablanca, T. 27-48-81.
id.	Chorfi Mohamed	89, rue Colbert, 4e étage, appartement n° 11, Casablanca.
id.	Berrada Mohamed	42, rue de Pas-de-Calais, Casablanca, T. 30-05-08.
id.	Ben Meri Ahmed	52, rue Mohamed-Smiha, Casablanca.
id.	Khayyati Houssaïni Mohamed	37, boulevard Ghandi, Casablanca, T. 36-31-74.
id.	Berrada Abderrahim	Casablanca.
id.	Jmahri Boudjema	Aïn-Chok, Hay El-Yacot, boulevard F. n° 43, Casablanca.
id.	Bennis Abdeljaouad	Lotissement Messaoudia, rue 1, villa Nadia, n° 12, C.I.L., Casablanca.
id.	Jaïdi Bachir	Cité Martinet, 12, rue Kaddour-El-Alami, Casablanca.
id.	Berrada Abdelilah	34, rue Ibn-Toumert, Casablanca.
id.	Bidah Abdelaziz	34, rue du Capitaine-Robert-Milan, Casablanca.
id.	Benjelloun Abdelmajid	Villa « Samirna », rue Abdellah El Macoudi, Casablanca.
id.	Britel Fawzi	51, boulevard Hassan-Souktani, Casablanca.
id.	Gouirah Mohamed	39, boulevard El-Hizam-El-Kabir, C.I.L., Casablanca.
id.	Tahiri Mohamed	45, boulevard Hassan-II, Casablanca.
id.	Agzenaï Hassan	Rue des Courlis, Longchamp, Villa-Tchita, Casablanca.
id.	Benouahi Mohamed	12, rue Blanket-Belvedaire, Casablanca.
id.	Berrada Mohamed Azzedine	185, boulevard Abdelmoumen, 4e étage, n° 3, Casablanca.
id.	El Mansouri El Hassan	101, boulevard Rahal-El-Meskini, Casablanca, T. 26-92-64.
id.	Alami Abdelaziz	Immeuble Semiramis, angle Major-Vidal et Heintz, Casablanca, T. 31-29-71.
id.	Bouhafs Houcine	36, boulevard Anfa, Casablanca.
id.	Hafi El Mekki	10, rue de Galili, Casablanca, T. 27-04-65.
id.	Bouchama Ahmed	34, rue Fimi, Belvédère, Casablanca.
id.	Baghdadi Abdelali	Rue Hadj-Omar-Rifi, n° 171, appartement n° 15, Casablanca.
id.	Aït Merri Mohamed	283, rue Mustapha-El-Maâni, Casablanca.
id.	Fassouane Morad	14, boulevard Zerktouni, Casablanca.
id.	Lakir Mohamed	77, rue Ibn-Mounir, Maârif, Casablanca.
id.	Tazi Abdelaziz	25, rue de Lahaye, Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Comptabilité (suite)	
Casablanca.	MM. Sekkouri Alaoui Mohamed	9, passage Litane Roumandie, Casablanca.
id.	Mokhtari Ahmed	15, rue Vandi, Mâarif, Casablanca.
id.	Skalli Houssaini Driss	12, passage Deagon, Lermitage, Casablanca.
id.	Saïdi Mohamed	133, rue Bery, Casablanca.
	Conserverie.	
Casablanca.	MM. Bichra Seddik	86, rue de Reims, Casablanca, T. 26-76-97.
id.	Raynaud Franc	8, rue de Rabelai, Aïn-es-Sebaâ, Casablanca, T. 26-89-83.
id.	Sabri Ahmed	4, allée de Persée, Casablanca.
	Évaluations, vente aux enchères publiques.	
Casablanca.	MM. Aboulghali Bouchaïb	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
id.	Lahlou ben Younès Mohamed	167, boulevard Hassan-Seghir, Casablanca, T. 27-71-52.
id.	Alami Omar	101, rue Farhat-Hachad, Casablanca, T. 27-71-77.
id.	Kettani Abdelhay	24, rue Nolly, Casablanca, T. 27-23-70.
id.	Alami M'Chich Mohamed	63, place Oued-El-Makhazine, Casablanca, T. 27-26-34.
id.	Mounir Ahmed	Rue Moulay-Thami, hay Frara, (dar Daoudi), Casablanca.
	Écriture (vérification d'écriture).	
Casablanca.	MM. Laraki Hassan	127, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 22-12-81.
id.	Alalou Abderrahman	21, rue de Salonique, Casablanca, T. 28-50-17.
id.	Ouazzani Aziz Mehdi	291, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 27-07-42 et 22-24-48.
	Éditions et publicité.	
Casablanca.	MM. Sebdon David Haïm	71, boulevard Allal-ben-Abdellah, Casablanca, T. 633-33.
id.	Moutawakil Alami	(Organisation des sociétés), 11, rue Chant-des-Oiseaux, L'Hermitage, Casablanca.
	Électronique générale.	
Casablanca.	MM. Jamaoui Mohamed	Rue 90, n° 9, boulevard Abdelmoumen, Casablanca, T. 25-61-43.
id.	Benzidi Abdelaziz	398, avenue Mohammed-V, Casablanca.
id.	Nabil Mohamed	15, rue Driss Lahrizi, Casablanca.
id.	Benchakroun Abdelmajid	13, rue Mimouni, 3e étage, appartement n° 3, quartier du Palmier, Casablanca.
	Électricité.	
Casablanca.	MM. Di Francesco Philippe	80, boulevard de la Résistance, Casablanca.
id.	Alaoui Elazhar Abderrahmane	26, rue de Percé, Casablanca, T. 35-09-89.
id.	Nadi Bouchaïb	8, rue Lapibi, Casablanca, T. 24-41-48.
id.	Maflah Salah	(Électricité mécanique), rue Sergent-Majino, n° 50, Aïn-Borja, Casablanca.
id.	Benzidi Abdelaziz	398, avenue Mohammed-V, Casablanca.
id.	Abderrahmani Gorfi Mohamed	6, rue Omar-Slaoui, Casablanca.
id.	Mechmech Mohamed	34, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 27-50-98.
id.	Raky Idrissi Mohamed	24, rue Ben-Hazime, hay Baladia, Casablanca, T. 28-09-34.
id.	El Mabrouki Ahmed	13, rue d'Epinel, Benjdia, Casablanca.
id.	Saâdani Ali	5, rue de Rabelais, cité Gotier, Casablanca.
id.	Hariss Mohamed	Keriat El-Jamaâ, derb Friha, rue 8, n° 14, Casablanca.
id.	Mouhachim Mohamed	24, rue 1, quartier Moulay-Rachid, Casablanca.
	Géologie et géophysique	
Casablanca.	M. Benjelloun Rachid	40, rue d'Alger, Casablanca.
	Géométrie et topographie.	
Casablanca.	MM. Bennis Abdelkrim	4, boulevard Mers-Sultan, Casablanca, T. 26-10-48.
id.	Scrive Lucien	7, boulevard Mohamed-Abdou, Casablanca, T. 659-83.
id.	Saâd Mustapha ben Mohamed	13, rue Galili, n° 18, boulevard Gautier, Casablanca, T. 26-03-63.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Géométrie et topographie (suite)	
Casablanca.	MM. Benkirane Abdelhak	76, avenue du 11-Janvier, Casablanca.
id.	Hourany Mustapha	9, rue Bertelo, Casablanca.
id.	Mansouri Ahmed	18, rue Mansar, hay Nakhil, Casablanca, T. 25-07-56.
id.	Nasr Abdellatif	107, boulevard de Bordeaux, 1er étage, Casablanca, T. 26-25-18.
id.	Bourechka Ahmed	61, boulevard de l'Armée royale, Casablanca.
id.	Seghir Bouchaib	70, boulevard Ghandi, Oasis, Casablanca.
id.	Salhi Abderrahim	Boulevard Moulay-Youssef, rue Scoire, Ouhanna, n° 5, Casablanca.
	Métreurs - vérificateurs.	
Casablanca.	MM. Cherkaoui Rachid	33, rue Reitzer, Mers-Sultan, Casablanca, T. 26-32-71.
id.	Hilmi Abdelaziz	8, rue Saint-Dié, Casablanca, T. 22-35-13 et 22-10-30.
id.	Targa Ahmed	Derb Mila, rue 34, n° 49, Casablanca, T. 37-30-63.
id.	Tagui Bennaceur	17, avenue de l'Armée-Royale, Casablanca.
id.	Mounaouir Miloud	12, boulevard Brahim-Roudani, Casablanca, T. 724-14.
id.	Rouissi Abdelouahed	66, boulevard Abdallah-ben-Yacine, Casablanca, T. 30-65-15.
id.	Nasr Abdellatif	107, boulevard de Bordeaux, 1er étage, Casablanca, T. 26-25-18.
id.	Daief Ahmed	Hay El-Hadaouia, rue 7, n° 21, Casablanca.
id.	Saâd Rachid	13, rue de la Seine, Polo, Casablanca.
	Incendie.	
Casablanca.	MM. Kanouni Mohamed	19, place du 16-Novembre, Casablanca, T. 788-79 et 764-76.
id.	Iraqui Taleb	30, rue de Sidi-Belyot, Casablanca, T. 28-91-42.
id.	Benkirane Redouane	Villa Satristoire, rue 12, Le-Champ, Casablanca.
id.	Slaoui Larbi	Angle boulevard Ghandi et Plateau, Casablanca, T. 25-31-99.
id.	Zouhir Abdellah	Rue Houmane-Fetouaki, Mohammedia.
id.	Djerari Abdelhay	30, rue de Lafayette, Casablanca, T. 30-38-80.
	Prévention et protection incendie.	
Casablanca.	M. Smyej Abdelghani	Immeuble Lafkihi, n° 4, rue de Safi, Mohammedia, T. 36-56
	Industrie du froid.	
Casablanca.	M. Boyer Léo-Charles	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 27-87-25 et 26-01-42.
	Industries légères et lourdes.	
Casablanca.	M. Aboulghali Bouchaïb	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
	Mécanique générale.	
Casablanca.	MM. Aboulghali Bouchaïb	167, avenue Hassan-Seghir, Casablanca, T. 787-25 et 601-42.
id.	Adnane Mohamed	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 24-43-30 et 24-55-30.
id.	Alaba Ahmed	104, rue de Charmes, Casablanca.
id.	Dubuet André	12, rue Branly, Casablanca, T. 219-74 et 645-47.
id.	Djerrari Abdelhay	30, rue Lafayette, Casablanca, T. 30-38-80.
id.	Prudhomme Paul-Louis	105, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 547-99.
id.	Roumaillac Jean	34, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 27-50-98.
id.	Saïh Mahfoud	126, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 26-41-93.
id.	Slaoui Larbi	143, rue de Jura, Maârif, Casablanca, T. 25-85-61.
id.	Tadlaoui Ahmed	34, rue de Vigny, Casablanca, T. 27-76-16.
id.	Tiyache Slimane	126, boulevard Omar-Rifi, Casablanca, T. 26-26-73.
id.	Bennani Mohamed	Capitaine, 1er bataillon de réparation du matériel des Forces armées royales, Casablanca.
id.	Hmami Mustapha	26, rue la Moricière, maison n° 5, Casablanca.
id.	Cabessa André	47, rue Nationale, Casablanca, T. 27-12-33.
id.	Taoufik Brahim	19, rue Jules-Gros, Oasis, Casablanca, T. 25-43-44.
id.	Jakari Ahmed	187, boulevard Lalla-Yacout, Casablanca.
id.	Benkirane Redouane	Villa Satristoire, rue 12, Le-Champ, Casablanca.
id.	Tazi Mohamed Tarik	264, avenue Mohammed-V, Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de résidence	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE

Mécanique générale

Casablanca.	MM.	Mechmech Mohamed	14, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 27-50-98.
id.		Abderrahmani Ghorfi Mohamed	4, rue Omar-Slaoui, Casablanca.
id.		Naciri Filali Mohamed	267, boulevard Ziraoui, Casablanca.
id.		Dridelli Hafid	14, rue Charles-Mère-France-Ville II, Casablanca.
id.		El Ajani Abdelhaï	224, boulevard Zerktouni, appartement n° 2, Casablanca.
id.		El Mabrouki Ahmed	10, rue d'Epinal, Benjdia, Casablanca.
id.		Chanawi Mohamed	93, boulevard Bordeaux, Casablanca.
id.		Hassani Kanouni Hafid	Km 7,200, route de Sidi-Maârouf, Casablanca.
id.		Chtata El Mfeddel	Villa Maghreb, rue du Rif, Mohammedia.
id.		Nabighe Moubarak	42, boulevard Saint-Saëns, Belvédère, Casablanca.
id		Kanouni Mohamed	39, place du 16-Novembre, Casablanca, T. 27-64-76.
id.		Maâroufi Fakkak	Cariane Karlouti, rue 26, n° 5, Casablanca.
id.		Heddoun Abid	Boulevard Karatchi, n° 69, Casablanca.

Mécanique maritime.

Casablanca.	MM.	Lachhab Seddik	344, boulevard Mohamed-Zerktouni, Bourgogne, Casablanca.
id.		Benkirane Redouane	Villa Satristoire, rue 12, Le-Champ, Casablanca.

Machines maritimes et industrielles.

Casablanca.	M.	Boukentar Assefar Thami	Avenue d'Hyeres, lotissement de l'Avenir, n° 9, Casablanca.

Professions médicales.

A. — *Médecine et chirurgie*

Casablanca.	MM.	Ayouch Driss	(Médecine générale), 414, cité Jemaâ, Casablanca, T. 515-38.
id.		Larbi El Ouazzani	11, boulevard du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-45-34.
id.		Maâroufi Hadj Mohamed	(Médecine générale), 191, rue Docteur-Gieure, Casablanca.
id.		Abdelali Bouchareb	(Rhumatologie), 265, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca.
id.		Bouazzaoui Ahmed	(Médecine-chirurgie), hôpital Averroès, Casablanca.
id.		Khalili Naïm	(Médecine générale et chirurgie), boulevard de Tadla Mohammedia, T. 23-40.
id.		El Yacoubi ben Abdellah Abdellah	16, rue Berrada, Casablanca, T. 516-62.
id.		Ahmed Madani	(Chirurgie), hôpital Averroès, Casablanca.
id.		Boubker Lahlou	(Médecine générale), 11, avenue Allal-ben-Abdellah, Casablanca.
id.		Cherkaoui Abdellatif	(Médecine générale), 34, rue Dermonte, Polo, Casablanca.
id.		Boutaleb Hassan	(Médecine générale et médecine de travail), 14, boulevard Zerktouni, appartement n° 6, Casablanca.
id.		Sami Mustapha	(Médecine générale), 126, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 31-44-76.
id.		Kerdoudi Kolali Abdeslam El Habib	(Médecine et chirurgie), 64, boulevard Omar-el-Idrissi, Casablanca, T. 27-80-34, 26-73-00 et 26-79-42.
id.		Yacoubi Ahmed	(Maladies de l'appareil digestif), 47, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 730-91.
id.		Bennani Mohamed	(Médecine générale), avenue des F.-A.-R., Mohammedia, T. 27-74.
id.		Dorbes Maurice	(Médecine générale), 1, avenue des F.-A.-R., Casablanca.
id.		Laâbi Mohamed	(Chirurgie), 92, boulevard de Paris, Casablanca.
id.		Tazi M'Hamed	(Pédiatrie), boulevard du 11-Janvier, n° 10, Casablanca.
id.		Benkirane Mohamed	(Médecine et chirurgie), 64, boulevard Omar-el-Idrissi, Casablanca, T. 780-34, 673-00 et 679-42.
id.		Omar Boucetta	(Médecine générale), 47, boulevard Victor-Hugo, Casablanca, T. 22-33-32.
id.		Bakali Abdeslam	(Médecine générale), 29, rue Abderrahman-Sahraoui, Casablanca, T. 22-37-92.
id.		Benjelloun Boubker	(Médecine générale), 9, rue du Rif, Casablanca, T. 28-05-95.
id.		Bouchareb Driss	(Médecine et chirurgie générale), 28, rue Vizir-Tazi, Casablanca, T. 26-96-31.
id.		El Qadiri Boutchich Mohamed	(Médecine générale), avenue Bennani, n° 361, hay Mabrouka, Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	A. — *Médecine et chirurgie* (suite).	
Casablanca.	Mmes Hrichi Latifa	(Médecine générale), 4, avenue Mondoise, hay Mohammadi, Casablanca.
id.	Boussaïry Berrada Jamila	(Médecine générale et réanimation), 201, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 26-01-88.
id.	Ghattas Ouassila	(Médecine générale), 18 *bis*, rue Dortois, Casablanca.
id.	MM. Ibnabdeljalil Rachid	(Chirurgie maxilo-faciale - chirurgie plastique), 10, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 27-98-52.
id.	Sebti Fayçal	(Médecine générale), 2, rue des Alpes, Casablanca, T. 25-28-82.
id.	Benchemsi M'Hamed	(Chirurgie générale), 55, boulevard Lalla-Yacout, 2e étage, Casablanca, T. 27-85-18.
id.	Lakhssassi Abdellatif	(Médecine générale), 33, rue Jonteil, Casablanca.
id.	Benallal El Mahfoud	(Médecine générale), 103, boulevard Abdelmoumen, Casablanca.
id.	Mme Naciri Bennani Najia	(Médecine générale), bloc 52, n° 53, Sidi Bernoussi, Casablanca, T. 87-16-35.
id.	M. Tahiri Joutei Ahmed	(Médecine générale), hay Caster, bloc 2, n° 4, El-Alia, Mohammedia.
id.	Mmes Benlahbib Aïcha	(Médecine générale), 94, boulevard D, lotissement Mansour, Sidi-Othmane, Casablanca.
id.	Saïdi Naïma	(Ophtalmologie), 160, rue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 27-09-77.
id.	MM. Mechat Hassan	(Médecine générale), 6, rue Ben-Zounaïm, Casablanca.
id.	Bennani Faouz	(Médecine générale), rue Pen-Prissol, Casa-Anfa.
id.	El Baghdadi Miloud	(Médecine générale), bloc 50, n° 48, Sidi El Bernoussi, Casablanca.
id.	Ben Hallam Abdeljalil	(Orthopédie et traumatologie), 1, angle Prince-Moulay-Abdellah et Claude-Bernard, Casablanca, T. 22-20-46.
id.	Youssefi Fouad	(Médecine générale), centre hospitalier universitaire Averroès, Casablanca, T. 26-01-43.
id.	Alaoui Fadili Youssef	(Maladies du nez, gorge et oreilles), 34, boulevard Zerktouni, Casablanca, T. 27-26-92.
id.	Jennane Abderrazak	(Chirurgie générale), rue Mustapha-El-Maâni, Casablanca, T. 22-23-84.
id.	Mme Sedraoui Hafida	(Maladies de la peau et chirurgie), 5, rue de Rabelais, Casablanca.
id.	MM. El Filali Abdelkader	(Maladies de l'appareil digestif), 132, boulevard 11-Janvier, Casablanca, T. 27-93-94.
id.	Benjelloun Mohamed	(Ophtalmologie), hôpital du 20-Août, Casablanca.
id.	Mme Tahiri Joutei Saida	(Médecine générale), 4, rue Jean-Mermoz, Beauséjour, Casablanca.
id.	MM. Ambari Abdelouahed	(Médecine générale), 171, boulevard Omar-Rifi, Casablanca, T. 27-68-53.
id.	Belkhir Mrani Mohamed	(Médecine générale), hay Afriquia, rue 30, n° 8, Casablanca.
id.	Mme Hakimi Khadija	(Médecine générale), El-Ahd-El-Jadid, Kariat El Jamaâ, rue 9, n° 5, Casablanca.
id.	MM. Zhiri Rachid	(Médecine générale), 80, rue Lalla-Yacout, Casablanca.
id.	Sekkat Mohamed	(Médecine générale), 432, rue Mustapha-El-Mâani, Casablanca, T. 27-30-41.
id.	El Hajjami Omar	(Ophtalmologie, 129, rue Oussama-Ben-Zaïd, Mâarif, Casablanca.
id.	Iraqui Ferouk	(Chirurgie générale), 518, route de Médiouna, Casablanca, T. 28-66-55.
	B. — *Chirurgie dentaire.*	
Casablanca.	MM. Lepron Jacques	462, boulevard Brahim-Roudani, Casablanca, T. 511-22.
id.	Alami Abdelhamid	8, boulevard Mohammed-V, Casablanca, T. 27-43-40.
id.	Mikou Fouad	224, boulevard de la Liberté, Casablanca, T. : 27-54-31.
id.	Mme Sekkat Fouzia	85, rue Omar Rifi, Casablanca, T. : 27-90-35.
	C. — *Pharmacie.*	
Casablanca.	MM. Loufrani Georges	(Pharmacie principale), 59, avenue Mers-Sultan, Casablanca, T. 201-74 et 642-89.
id.	Laraki El Abd ben Mohamed	(Pharmacie « Ittihad »), groupe Amal, angle boulevard El Fida, avenue C.O., Ben-Msik, Casablanca.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
		D. — *Psychothérapie.*
Casablanca.	Mmes Hegedus Gerda	1, rue d'Espagne, Casablanca, T. 25-82-73.
id.	Ghalim Ameur Yolande	45, avenue Lalla-Yacout, Casablanca, T. 238-40.
		E. — *Analyses médicales.*
Casablanca.	MM. Rifki Jaï Driss	1, rue du Docteur-Mgendie, Casablanca, chef de bureau à l'Institut Pasteur, T. 26-11-63.
id.	Alaoui Abderrahman	(Biologiste), directeur de l'Institut Pasteur, Casablanca.
		Transports terrestres.
Casablanca.	MM. Adnane Mohamed	1, rue de Toulon, Casablanca, T. 24-43-30 et 24-55-30.
id.	Prudhomme Paul-Jean	105, boulevard Mohamed-Zerktouni, Casablanca, T. 547-99.
id.	Aiouani Ahmed	(Transport des produits pétroliers), 6, rue de Sebta, Mohammedia, T. 23-90.
id.	Alami M'Chich Mohamed	62, place Oued-El-Makhazine, Casablanca, T. 27-26-34.
id.	Reghni Abderrahman	9, André-Tour, France-Ville, Casablanca, T. 25-75-92.
		Textiles.
Casablanca.	MM. Bennani Abderrahman	21, boulevard de l'Armée-Royale, Casablanca, T. 27-03-60.
id.	Sajid El Mostafa	24, rue Malherbes, Casablanca.
id.	Lahlou Mohamed	Belvédère, n° 15, appartement n° 12, 3e étage, Casablanca.
id.	Fouzi Mohamed Lahbabi	2, rue La Meurthe, Polo, Casablanca.
		Assurances.
Casablanca.	M. Berdaï Azz-el-Arab	271, boulevard Zerktouni, Casablanca.
		Transit.
Casablanca.	M. Medkouri Bougrine	Rue du Jura, n° 33, Maârif, Casablanca, T. 22-11-10.
		Emballage et conditionnement.
Casablanca.	M. Rahmani Mohamed	33, rue Compiegne, appartement n° 19, Casablanca.
		Chaudronnerie.
Casablanca.	M. Khallad Ahmed	315, boulevard Zerktouni, Casablanca.
		Pétrochimie.
Casablanca.	M. Amkadmi Abdelkader	Lotissement El-Mandar-El-Jamil, n° 20, Mohammedia.
		Raffinage et transport des produits pétroliers.
Casablanca.	M. Yedean Boualem	Boulevard Hassan-II, hay Esselama, immeuble A, 4e étage, appartement n° 10, Mohammedia.
		Informatique.
Casablanca.	MM. Nabil Mohamed	15, rue Driss Lehrizi, Casablanca.
id.	Benchakroun Abdelmajid	13, rue Mimouni, 3e étage, appartement n° 3, quartier du Palmier, Casablanca.

* * *

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Casablanca, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Casablanca	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Casablanca.	MM. Douieb Mohamed	64, rue Abderrahman-Sahraoui, Casablanca, T. 227-30.
id.	Filali Taïeb	14, rue Imam-Ghazzali, Casablanca, T. 630-09.
id.	Laraki Hassan	127, boulevard Rahal-el-Meskini, Casablanca, T. 223-10.
id.	Tazi Ahmed	266, avenue Mustapha-el-Maâni, Casablanca, T. 688-91.
id.	Mme Tijani Halima	86, rue de Reims, Casablanca, T. 26-76-97.
id.	MM. Lahlou Abdelhadi	Lotissement Kanita, rue 2, nos 27 et 29, quartier Lakrimèt, Casablanca, T. 28-07-03.
id.	Chbihi Hassani Abdellah	129, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca, T. 27-04-28.
id.	Mmes El Baz Fatima	Rue Guyière, n° 4, boulevard 2-Mars, Casablanca.
id.	Fassi Fihri Nouzha	100, boulevard Anfa, Casablanca.
id.	MM. Tourougui Driss	249, boulevard El Fida, Casablanca, T. 28-84-14.
id.	Wahibi Mohamed	5, rue Ankara, Polo, Casablanca.
id.	Kadimi Moulay Mehdi	92, rue Lamorcière, Casablanca.
	Allemand.	
Casablanca.	M. Ilse Schumann	34, rue Colbert, Casablanca.
	Hebreu.	
Casablanca.	M. David Mamane	52, rue Jacqueline, Casablanca.
	Anglais.	
Casablanca.	M. Salmi Ahmed	82, rue Ibn-Batouta, Casablanca.

* * *

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel d'El-Jadida, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL d'El-Jadida	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
El-Jadida.	M. Toumi Abdelbasset	Centre Sidi-Ismaïl, route Had Oulad Frej, province d'El-Jadida.
	Agriculture.	
El-Jadida.	M. Karraoui M'Hamed	Bouhfid, rue 620, n° 1, El-Jadida.
	Professions médicales.	
El-Jadida.	MM. Sekkat Mohamed	(Chirurgie), 27, boulevard Mohammed-V, El-Jadida.
id.	Bencherki Abdelkrim	(Médecine générale), 36, rue Ibn-Tachefine, El-Jadida.
	Automobiles.	
	Mécanique.	
El-Jadida.	M. Mouyassir Ahmed	13, rue de Bougie, El-Jadida.
	Métreur vérificateur.	
El-Jadida.	M. Rissiane Ali	Boulevard Mohammed-V, n° 3, El-Jadida.

* * *

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Fès, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Fès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
Fès.	MM. Alami Mejjati Mohamed	Place du Marché, rue 8, magasin n° 8, Fès-Ville nouvelle.
id.	Tahjaoui Mohamed	12, boulevard Mohammed-V, 1re rue, Fès-Ville nouvelle, T. 228-43.
id.	Sfaira Mohamed	Place Oued-El-Makhazine, passage Moinier, n° 2, Fès, T. 200-12.
id.	Bennani Zoubir	12, rue Normandie, immeuble Lehrichi, Atlas, Fès.
id.	El Kadiri El Mahdi	Rue Essouis, appartement n° 5, Fès-Ville nouvelle.
id.	Zirari Bouchta	Derb Ben-Azahoum, n° 33, Talâa Kobra, Fès.
id.	Nour El Alaoui Moulay Ali	Hay Az Allah, rue 5, n° 8, Fès.
id.	Lahbabi Mohamed	Boulevard Allal-Ben-Abdellah, rue 147, n° 6, Fès.
	Architecture.	
Fès.	MM. Magnini Gabriel	13-15, rue Abou-Obaïda-Ibn-El-Jarah, Fès, T. 224-81.
id.	Paille Jules Jean	18, rue Kassou, Taza, T. 25-66.
id.	Bouzoubaâ Abdeslam	Boulevard Mohammed-V, 10, rue 2, Fès, T. 239-32.
	Bâtiments.	
Fès.	MM. Bekkali Abdelhay	Rue Houssaïn Haïkal, n° 1, Fès.
id.	Pailles Jules-Jean	18, rue Kassou, Taza, T. 25-66.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Fès.	MM. Saâdani Abdelilah	Boulevard Beyrouth, n° 17, Fès T. 203-48.
id.	Kaf Mohamed ben Ali	Route Aïn-Chkaf, km 1, n° 16, Fès.
id.	Bourgeois Charles	16, rue Bugeaud, Fès, T. 220-25.
id.	Benjelloun Abdellatif	Place Florence, n° 55, Fès, T. 251-54.
	B. — *Carrosserie.*	
Fès.	MM. Benchekroun Driss	Rue d'Angleterre, n° 8, Fès-Ville nouvelle, T. 219-75.
id.	Sabah Brahim	23 rue Richard, Fès.
id.	Saâdani Abdelilah	Boulevard Beyrouth, n° 17, Fès T. 203-48.
id.	Bourgeois Charles	16, rue Bugeaud, Fès, T. 220-25.
	Comptabilité.	
Fès.	M. Moufarej Abdelaziz	1, avenue de France, Fès, T. 245-65.
	Electricité.	
Fès.	MM. Benkirane Mohamed	Boulevard Zerktouni, rue 7, n° 13, Fès.
id.	Iraqui Mohamed	19 *bis*, boulevard Ibn-Khatib, Fès.
	Géométrie et topographie.	
Fès.	MM. Tedlaoui Abdelali	Avenue Hassan II, n° 34, Fès.
id.	Benmlih Mohamed	21, rue de Meknès, lotissement Mernissi, Fès.
	Mécanique générale.	
Fès.	M. Lamrani L'Ghali ben Brahim	Rue de Chenguit, n° 15, immeuble du Habous, n° 3, Fès, T. 255-93.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Fès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine et chirurgie*	
Fès.	MM. Tazi Abdelaziz	(Chirurgien), 8, avenue Mohamed-El-Korri, Fès- T. 254-27.
id.	Achaq Abdelmoula	Avenue d'Angleterre, Fès.
id.	Badre El Ouadghiri Moulay Mustapha	27, rue Mohamed-El-Jaï, Fès.
id.	Muny Abdelouahab	11, rue Abdelaâli-Benchekroun, Fès-Ville nouvelle, T. 250-77.
id.	Alej Mohamed	(Médecine générale), médecin à Taza.
id.	Chami Mohamed	(Médecine générale et chirurgie), 107, rue Alfred-de-Vigny, Fès, T. 224-73.
id.	Armand Guigui	(Médecine générale et pédiatrie), 3, rue Archiévie, Fès, T. 230-39.
id.	El Kohen Bensalem	(Médecine générale), 54, avenue Hassan-II, Fès, T. 231-26.
id.	Lahlou Abdelkader	(Médecine générale), 92, en face de Sidi-Ali-Boughaleb, Bab-Ftouh, Fès, T. 439-33.
id.	Abdelmalek H. Oussaden	(Médecine générale), 15, boulevard Mohamed-Diouri, Fès, T. 229-51.
id.	Filali Hilali Mohamed	(Gynécologie), avenue Beyrouth, n° 11, Fès.
id.	Benyahia Tabib Ali	(Médecine générale), 21, boulevard Chefchaouni, Fès, T. 242-95.
id.	Benboujida Abdellatif	(Médecine générale et maladies du cœur), 57, av. Mohammed-V, Fès, T. 254-27.
id.	Rihani Mohamed	(Médecine générale et chirurgie), 101, place Atlas, route de Sefrou, Fès, T. 262-68.
id.	Lahlou Mohamed	(Médecine générale et maladies du cœur), place de la Résistance, immeuble Bennani, 1er étage, Fès, T. 218-17.
id.	Raiss Mohamed	(Médecine générale), 34, rue d'Espagne, Fès-Ville nouvelle, T. 211-08.
id.	Bennis Mohamed	(Médecine générale), 2, place de l'Istiqlal, Batha, n° 2, Fès.
id.	Douiri Mehdi	(Maladies des glandes indocrines) 46, boulevard Hassan-II, Fès, T. 214-01.
id.	Bennani Mchita Mohamed	(Médecine générale), centre de Taounate, T. 11.
id.	Bouayad Farouk	(Médecine générale), 13, boulevard Dahoumi, appartement 3, Fès.
id.	Alaoui Hafid	(Médecine générale), 7, rue d'Angleterre, Fès, T. 256-66.
id.	Lazrak Mohamed	(Médecine générale), 1, derb Jmaâ, Sidi-Boujida, Fès.
id.	Fdili Alaoui Hassan	(Médecine générale), 4, boulevard Abdelaziz-Boutaleb, Fès.
id.	Mikou Nouredine	(Médecine générale), 91, boulevard Mohammed-V, Fès.
id.	Daoudi Azzdine	(Médecine générale), 14, boulevard des Emarats Arabes Unis, Dakkarat, Fès, T. 492-19.
id.	Bensdik Mohamed	(Médecine générale), 178, Jnane Bouanane, Hay Sidi-Boujida, Fès, T. 492-28.
id.	Merzouki Taïb	(Médecine générale), 113, boulevard Mohammed-V, Fès.
id.	Zouaoui Abdellatif	(Médecine générale), 35, boulevard Youssef-Ibn-Tachefine, Fès.
	B. — *Chirurgie dentaire.*	
Fès.	MM. Mekouar Ahmed	113, boulevard Mohammed-V, Fès, T. 234-11.
id.	Idrissi Kaïtouni Abdelhamid	46, avenue Hassan-II, Fès, T. 240-04.
	C. — *Analyses médicales*	
Fès.	M. Belkadi M'Hamed	7 *bis*, avenue de France, Fès, T. 221-88.
	Bijoux et pierres précieuses.	
Fès.	M. Serrero Benjamin	119, boulevard Mohammed-V, Fès, T. 222-85.
	Textile.	
Fès.	B. Benjelloun Jawad	19, lotissement Koleyf, passage Mimouza, route d'Imouzer, Fès.
	Électronique.	
Fès.	M. Iraqui Mohamed	19 *bis*, boulevard Ibn-Khatib, B.P. 720, Fès.

* * *

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES INTERPRETES AGREES

près la cour d'appel de Fès, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Fès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Fès.	MM. Safira Mohamed	Passage Moinier, n° 2, place Cuadi-Lmakhazèn, Fès, T. 200-12.
id.	Bennani Zoubir	12, rue Normandie, immeuble Lahrichi, Atlas, Fès.
id.	Alami Mahmoud	22, boulevard Hassan-II, Fès-Ville nouvelle.
id.	Berrada Tayeb	Rue Imam-Malik, n° 4, Fès.
id.	El Ghali Ben Boubker	1, route de Pakistan, Fès.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGREES

près la cour d'appel de Marrakech, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Marrakech	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
Marrakech.	MM. Lorté Jean	6, rue de la Liberté, Marrakech-Guéliz, T. 313-82.
id.	Aït Lahcen Brahim	7, route de Sidi-Mimoun, Marrakech, T. 234-26.
id.	Boudali Haj Mohamed	Avenue Douar-Gnawa, n° 49, Marrakech, T. 230-44.
id.	Smyej Mustapha	Rue Rmila, immeuble Guermai, n° 5, Marrakech, T. 252-14.
id.	Mjabri Abdelghani	64, derb Abid-Allah-El-Mouassine, Marrakech, T. 326-04.
id.	Berrada Azizi Hamouda	Bab Taghzout, derb Benrehman, n° 246, Marrakech.
id.	Sebbane Abderrahman	Boulevard Mohammed-V, immeuble 62, n° 2, Marrakech-Guéliz.
id.	Tadlaoui Ouafi Abdelhay	8, rue Alaouiyène, Guéliz, Marrakech.
id.	Charai Moulay Abdelaziz	Zaouia Abbassia, Diour Jdad, n° 104, Marrakech.
id.	Touiti Moulay Brahim	Cité administrative, Imi-n-Tanoute.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique*	
Marrakech.	MM. Titif Abdellatif	75, boulevard El-Mansour-Dehbi, Marrakech, T. 311-66.
id.	Naciri Mohamed	Hay Mohammadi, 5e unité, n° 471, Marrakech.
id.	Bouriami Mohamed	Bloc 35, n° 475, Daoudiat, Marrakech, T. 305-87.
id.	Tama Lahcen	L'Office régional de mise en valeur agricole d'Ouarzazate.
	B. — *Carrosserie*	
Marrakech.	MM. Loutati Mohamed	59-61, boulevard El-Mansour Dehbi, Marrakech.
id.	El Oudghiri Moulay Mustapha	11, boulevard El-Mansour-Dehbi, Marrakech.
id.	Demnati Abderrazak	Boulevard Cadi-Ayad, n° 77, Boussekri, Marrakech.
id.	Benjelloun Jamal Eddine	213, boulevard Mohammed-V, Marrakech, T. 328-57.
	Comptabilité.	
Marrakech.	MM. Lorté Jean	6, rue de la Liberté, Marrakech-Guéliz, T. 313-82.
id.	Jazouli Omar	151, rue Mohamed-Bekkal, Marrakech, T. 308-74.
id.	El Khalifa Mohamed	104, derb Sidi-Bouloukat, Marrakech, T. 255-81
id.	Zakoun M'Barek Ben Moha	44, immeuble Rehmouni, n° 11, rue El-Marrakchi, Marrakech.
id.	Moustadraf Abdelhay	60, Tarik Dar Pacha Rmila, Marrakech, T. 253-02.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Marrakech	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Géométrie et topographie.	
Marrakech.	MM. Ben Dellol Hachemi	Boulevard de Safi, immeuble Guernighi, Marrakech.
id.	Achouka Ahmed	35, rue Mauritania, Marrakech.
id.	Baâlla Ahmed	5, rue Ouhoud, Hivernage, Marrakech, T. 331-02.
	Métreurs - vérificateurs.	
Marrakech.	M. El Fathi Lalaoui Mbark	6, boulevard Moulay-Ismaïl, Marrakech, T. 227-61.
	Mécanique générale.	
Marrakech.	MM. Alfanau Jean	75, avenue El-Mansour-Dehbi, Marrakech-Guéliz, T. 311-66.
id.	Maourdi Mohamed	221, avenue Mohammed-V, Marrakech, T. 307-34.
id.	El Oudghiri Moulay Mustapha	11, boulevard El-Mansour-Dehbi, Marrakech.
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine générale et chirurgie*	
Marrakech.	MM. Omar Belekziz	Rue de Sidi-Mimoun, Marrakech, T. 231-08.
id.	Mansouri Ahmed	11, rue de la Liberté, Marrakech-Guéliz, T. 307-54.
id.	Lucien Jacques	(Médecine générale), place du 16-Novembre, Marrakech, T. 316-41 et 309-79.
id.	Mathieu Bessi	(Chirurgien spécialiste, clinique des Oliviers), 2, rue de Yougoslavie, Marrakech-Guéliz, T. 307-08.
id.	El Mansouri Mohamed	(Médecine générale), 14, boulevard Hommane-El-Fetouaki, Marrakech, T. 236-30.
id.	El Ghorfi Mohamed Jamal	(Gynécologie obstétrique), 43, boulevard Zerktouni, Marrakech, T. 339-94.
id.	Bounhar Abdelghani	(Pneumo-phtisiologie), boulevard de l'O.N.U., Marrakech, T. 311-04.
id.	Mme Benabderrazak Fadila	(Médecine générale), boulevard Hommane-El-Fetouaki, immeuble Raoux, Marrakech, T. 254-68.
id.	M. El Hamidi Abderrahmane	(Chirurgie générale), 1, rue El-Mahjoub-Rmiza, Marrakech.
id.	El Mansouri Moulay Ahmed	(Médecine générale), lotissement Bocor, immeuble R 9, n° 8, Hay Mohammedi, Marrakech.
	B. — *Chirurgie dentaire*	
Marrakech.	M. Chraïbi Abdellatif	34, rue des Banques, Marrakech.
	C. — *Analyses médicales.*	
Marrakech.	MM. Amniai Hamid	Sebtien, derb Sekkaya, n° 206, Marrakech.
id.	Hamdoune Abderrahim	52, boulevard Moulay-Rachid, Marrakech, T. 312-30.
	D. — *Vétérinaire*	
Marrakech.	M. Bennis Abdelkrim	72, boulevard Hassan II, Marrakech.
	Électricité de bâtiments.	
Marrakech.	M. Benfadil Abdelhay	62, Kannaria, Boutouil, Marrakech.
	Bâtiments.	
Marrakech.	M. Ouled Lamelem Ali Abdellatif	Assouel, derb Sidi-Mekhlouf, n° 61, Marrakech.
	Agriculture.	
Marrakech.	M. Benchekroun Abdellatif	Compagnie de Souihla, Marrakech.

* * *

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Marrakech, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Marrakech	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Marrakech.	MM. Amrani Mohamed Jamal	Avenue Yacoub-el-Mansour, Marrakech.
id.	Wahabi Maâti	196, avenue Mohammed-V, Marrakech, T. 305-93 et 319-27.
id.	Bouzari Ahmed	35, derb Skaya-Riad-Zitoun-Kadim, Marrakech, T. 256-28.
id.	Benhima Hamid	Immeuble Tazi, Bab-Agnao, Marrakech.
id.	M'Hamed Belarbi Alaoui	132, boulevard Abdelkrim-El-Khattabi, Guéliz, Marrakech.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Safi, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Safi	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
Safi.	MM. Lahkim Mohamed	Immeuble A, appartement n° 7, rue Ibn-Zidoun, B.P. 323, Safi.
id.	El Bakkali El Ouafi	8, rue Moulay-Abderrahmane, Essaouira.
id.	Abouaki Mohamed Mostefa	16, rue Ibn-Rochd, Essaouira, T. 24-98.
id.	Maâtouf Abdeslam	31, boulevard El-Ourouba, Safi, T. 30-20.
	Mécanique générale.	
Safi.	M. Temri El Houcine	46, boulevard Moulay-Ismail, Safi, T. 28-69.
	Métreurs vérificateurs.	
Safi.	M. Benabdallah Moulay Abdellah	12, avenue de l'Istiqlal, Essaouira, T. 26-74.
	Affaires maritimes.	
Safi.	M. M'Chich Mohamed	10, rue Beyrouth, Safi-Ville nouvelle, T. 42-80.
	Incendie.	
Safi.	M. Laghzeoui Abdellatif	Lotissement C.G.A., n° 2, boulevard Driss-Ier, Safi.
	Comptabilité.	
Safi.	M. Ben Abdelkhalek Ahmed	97, rue de Rabat, Safi.

***

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Safi, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Safi	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Safi.	MM. El Idrissi El Hassani Mohamed	2, boulevard Sidi-Mohamed-Ben-Abdellah, immeuble El Yamani, Safi.
id.	Ouled Lamallem Driss	B.P. n° 11, Essaouira.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS.

près la cour d'appel de Meknès, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Meknès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
Meknès.	MM. Ben Salah Abdeljalil	8, rue de Beyrouth, Meknès-Ville nouvelle, T. 201-80.
id.	Ismaïli Omar	Belle-Vue, villa Doriac, Meknès.
	Agriculture et agronomie.	
Meknès.	MM. Lyazidi Maâti	30, place Ferhat-Hachad, Meknès.
id.	Allouch Abdelouahed	Route de Fès près de l'abattoir municipal, Meknès.
	Génie civil.	
Meknès.	M. Idabouk Mohamed ben Ahmed	27, rue Abou-Ali-Ben-Rahel, Ville-Nouvelle, Meknès.
	Travaux publics et bâtiments.	
Meknès.	MM. Raoul Henri	7, avenue du Général-Leblanc, Meknès, T. 212-25.
id.	Baddou Abdeslam	(Bâtiments), rue Sidi-Amer-Bouaouada, n° 21, Meknès.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Meknès.	MM. Baz Mustapha	10, rue d'Alger, Meknès, T. 209-04.
id.	Errahmani El Hassan	Régie autonome des transports urbains de Meknès, B.P. 154.
id.	Belkhayat Omar	139, boulevard Rouamzil, Meknès.
id.	Moutawakil Ahmed	Boulevard Nehrou, immeuble 16, appartement 7, Meknès.
	B. — *Carrosserie.*	
Meknès.	MM. Baz Mustapha	10, rue d'Alger, Meknès, T. 209-04.
id.	Moutawakil Ahmed	Boulevard Nehrou, immeuble 16, appartement 7, Meknès.
	Comptabilité.	
Meknès.	MM. Sebti Abdelouahab	C.A.D.E.M., Meknès, B.P. 33,
id.	Rhaddioui Abdelaâli	813, secteur 11, Borj-Moulay-Omar, Meknès.
id.	Bennouna Mohamed	Boulevard Nehrou, immeuble Zemmouri, n° 10, Meknès.
id.	Saïdi Lahcen	7, rue Mimounied, Riad, Meknès.
	Géométrie et topographie.	
Meknès.	MM. Meert Pierre	45, avenue Mohammed-V, Meknès, T. 215-71.
id.	El Hassani Alaoui Hassan	25, boulevard Driss-II, Meknès, T. 232-15.
id.	Zmimou Mohamed	37, avenue Mohammed-V, Meknès.
id.	Tazi Abdelali	Immeuble El-Ouatania, 37, avenue Allal-Ben-Abdellah, Meknès, T. 247-76.
	Mécanique générale.	
Meknès.	MM. Bascoul Alexandre	Immeuble de la Croix, rue Beni-Mguild, Meknès, T. 229-38.
id.	El Jamaï Abdellatif	24, avenue Allal-ben-Abdellah, n° 1, Meknès.
id.	El Boukhari Hafid	B.P. 162, Meknès.
id.	El Moutaoukil Ahmed	Rue Haïm-Messas, n° 17, Meknès.
id.	Bettahi Mustapha	61, rue d'Oujda, Khenifra.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Meknès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine et chirurgie.*	
Meknès.	MM. Rahhali Rahal	(Médecine générale), 13, boulevard Mohammed-V, Meknès T. 218-18.
id.	Alami Ahmed	2, rue Bandong, Meknès, T. 212-48.
id.	Haloua Raymond	4, rue Accra, Meknès, T. 210-87.
id.	El Ouazzani Chadili Abdelaziz	3, rue d'Agadir, Meknès, T. 302-62 et 213-65.
id.	Alaoui Abdellah	11, rue Maâri, Meknès, T. 202-42 et 200-87.
id.	Seraïche Abdelkhalek	(Maladie du nez, de la gorge et des oreilles), 22, avenue Allal-ben-Abdellah, Meknès, T. 211-24.
id.	Aboulfeth Alami	(Médecine générale), place Mohammed-V, Azrou.
id.	Lmimouni Mohamed	(Médecine générale), 173, avenue Mohammed-V, Khenifra. T. 61-21.
id.	Drissi Abdeslam	(Médecine générale), 3, rue Taroudannt, Meknès, T. 211-15.
id.	El Badaoui Driss	(Maladies psychiatries), 20, rue de Paris, Meknès.
id.	Jiezerski Bronislaw	(Médecine générale), 3, boulevard Mohammed-V, Meknès
id.	Bouziane Latifa	(Médecine générale), 15, bloc A, El Bassatine, Meknès, T. 246-46.
	B. — *Vétérinaire.*	
Meknès.	M. Ammour Ouafi	39, rue de la Yougoslavie, Meknès.
	Électricité.	
Meknès.	M. El Boukhari Hafid	B.P. 162, Meknès.
	Installations sanitaires.	
Meknès.	M. Tahiri Ahmed	3, rue Bel-Air, n° 17, Meknès.

***

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Meknès, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Meknès	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Meknès.	MM. Behri Abdelhalim	8, rue de Beyrouth, Meknès.
id.	Behri Mohamed	6, rue Pasteur, Meknès, T. 206-03.
id.	El Ouazzani Mohamed Aziz	Groupe 9, n° 158, Borj Moulay-Omar, Meknès.
id.	Serghini Alami	14, rue Antsirabi, Meknès, T. 219-36.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Tanger, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Tanger	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires commerciales.	
Tanger.	MM. Toubi Ahmed	12, rue El Khansaâ, Tanger, T. 399-98.
id.	El Boukari Abdellah	Directeur du B.C.M., agence de Tanger.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Tanger	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
Tanger.	MM. Abdelkrim Hadj Naceur	Rue Sidi-Boukhari, villa « Annasr », Tanger.
id.	Abdenbi Bouayyad	71, avenue Moussa-Ibn-Nouçair, Tanger.
id.	Benjelloun Abdelhak	148, avenue Hassan-II, n° 9, Tanger, T. 223-79 et 352-28.
id.	Skiredj Chakib	Rue Ibn-Alabbar, n° 96, Tanger.
id.	Masmoudi Larbi	Rue Fermère, n° 4, 2e étage, Tanger.
id.	Benchekroun Abderrahman	150, boulevard Hassan-II, Tanger.
id.	Toubi Ahmed	12 rue El Khansaâ, Tanger, T. 399-98.
id.	Bennis Rachid	53, place du 9-Avril, Tanger, T. 317-74.
	Affaires maritimes.	
Tanger.	MM. Elouali Abderrahmane	(Marines marchandes), 3, place Navarie, appartement 30, 7e étage, Tanger.
id.	Bennoudi Abdelaziz	45, boulevard Abou-Ala Maâri, Tanger.
id.	Gassab Mohamed	Boulevard El-Massira-El-Khadra, immeuble 34, 2e étage, Tanger.
	Génie civil.	
Tanger.	MM. Daghouz Rachid	44, rue du Mexique, 4e étage, n° 2, Tanger.
id.	Gianoli Eugénie	124, boulevard de Paris, Tanger, T. 217-65.
	Travaux publics et bâtiments.	
Tanger.	MM. Abou Laïch Mustapha Afif	3, rue de Belgique, Tanger, T. 211-63.
id.	Mouni Mohamed	(Bâtiment), 80, boulevard de la Liberté, n° 16 S, Tanger
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Tanger.	MM. Benabdellah Thami	13, boulevard Washington, Tanger.
id.	Raouf Taïb	Villa « El Borj », rue Baâmiar, n° 6, Marchane, Tanger.
	B. — *Carrosserie.*	
Tanger.	M. Benabdellah Thami	13, boulevard Washington, Tanger.
	Beaux-arts, décoration.	
Tanger.	M. Demnati Bachir	47, avenue Hassan-II, Tanger, T. 331-49.
	Comptabilité.	
Tanger.	MM. Lemdaghri Omar	Rue Hollande, n° 4, Tanger, T. 366-05 et 387-63.
id.	Masmoudi Hadj Ahmed	8, boulevard Ibn-Zidoune, Tanger.
id.	Bakkali Tahiri Mohamed	Directeur d'agence de la Banque populaire, boulevard Mohammed-V, Tanger.
id.	Boumehrou Mohamed	14, rue Lahay, Tanger.
id.	Cbilet Driss	50, rue de Lafayette, Tanger.
	Électricité.	
Tanger.	MM. Temsamani Farid	36, rue Quivido, Tanger.
id.	Moussi Abdelmajid	Rue Omar-Ibnou-Laâs, n° 16, Tanger.
	Mécanique générale.	
Tanger.	MM. Redouan Builler Mohamed	Rue Caïd-M'Hamed-Riffi, n° 1, Tanger, T. 378-25 et 376-52.
id.	Boukhiar Omar Abdelkhalek	66, avenue Mohammed-V, 1er étage, n° 11, Tanger, T. 351-05.
id.	El Bekri Mohamed	Rue Dr. Benyaich, immeuble 12, n° 6, Tanger.
	Professions médicales.	
Tanger.	MM. Skirej Mohamed Ahmed	(Médecine générale), 5, rue Jean-Jaurès, Tanger, T. 366-83 et 210-29.
id.	Nesh Nash Mohamed	(Chirurgie), 28, avenue Pasteur, Tanger, T. 339-49 et 340-47.
id.	Lahlou Salah-Dine	14, boulevard Lamsalla, Tanger.
id.	Atitar Ahmed	(Chirurgie) 175, avenue Hassan-II, Tanger.
id.	Maâninou Najm El Arab	(Médecine générale), 41, rue de Fès, Tanger, T. 329-57.
id.	El Andaloussi Mustapha	(Gynécologie et obstétrique), avenue Sidi-Bouabid, n° 132, Tanger.
id.	Agoumi Abdelhamid	(Médecine générale), route Hasnouna, n° 14, Tanger.
id.	Benslim Ahmed	(Médecine générale), 25, boulevard Hassan-II, Larache.
id.	Skirej Ahmed	(Médecine générale), 54, rue El-Houria, Tanger.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Tanger	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Analyses médicales.	
Tanger.	M. Argaz Mustapha	Boulevard Samuel-Bibs, n° 14, Tanger.
	Hôtelerie et tourisme.	
Tanger.	M. Hadj Ahmed Masmoudi	8, boulevard Ibn-Zidoun, Tanger.

***

TABLEAU DES INTERPRETES AGREES

près la cour d'appel de Tanger, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Tanger	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Tanger.	MM. Zaïdi Mohamed ben Mahdi	8, place de France, Tanger, T. 215-11.
id.	Bakali Hassani Abdelkrim	5, rue Okba Ibn Nafia, Tanger.
id.	Shimi Mohamed Kamal	Boulevard Ksar-El-Hamra, n° 17, Tanger.
	Espagnol.	
Tanger.	M. El Houari Ahmed	Boulevard Benzakour, n° 2, Larache.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGREES

près la cour d'appel de Tétouan, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Tétouan	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires commerciales.	
Tétouan.	M. Khalladi Abdellah ben Feddoul	« Boulangerie », 8, derb Akouach, Tétouan, T. 20-89.
	Affaires immobilières.	
Tétouan.	MM. Fassi Fihri Abdelouahed	Bab Rmouz, n° 5, Tétouan.
id.	El Ouadrassi Lemrini Abdelkrim ...	Boulevard Sloufia-Sidi-Saidi, n° 4, Tétouan.
	Architecture.	
Tétouan.	M. Bulaïcha Abdelwahed-Abdellah	Avenue Mohammed-V, n° 42, Tétouan.
	Travaux publics et bâtiments.	
Tétouan.	M. Bouhlal Mustapha	(Bâtiment), boulevard 10-Mai, n° 8, Tétouan.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Tétouan.	M. Gonzalez Ruiz Joaquin	72, boulevard Mohammed-V, Tétouan, T. 31-05.
	B. — *Carrosserie.*	
Tétouan.	MM. Gonzalez Ruiz Joaquin	72, boulevard Mohammed-V, Tétouan, T. 31-05.
id.	Bennatmane Abdelkader	29, boulevard Seloum, Tétouan, T. 61-29.
	Comptabilité.	
Tétouan.	M. Achaach Omar	62, boulevard Mohammed-V, Tétouan, T. 45-00.
	Électricité.	
Tétouan.	M. Ben Abdelouahab Jamal-Dine	8, Yacoub-Mansour, Tétouan.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Tétouan	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Mécanique générale.	
Tétouan.	M. Gonzalez Ruiz Joaquin	72, boulevard Mohammed-V, Tétouan, T. 31-05.
	Professions médicales.	
Tétouan.	MM. Arafa Benâjiba	(Cardiologie , 28, boulevard Mohammed-V, Tétouan, T. 53-55.
id.	Sadik Mohamed ben Abdelhadi	(Médecine de travail), 5, rue Chakib Arsalane, 1er étage n° 1, Tétouan.
	Télécommunications et informatique.	
Tétouan.	M. Afilal Abdelhadi	28, boulevard Gherghiz, appartement n° 8, Tétouan.

***

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel de Tétouan, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Tétouan	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Tétouan.	M. Tayeb ben Lamine Alami	Boulevard de la Résistance, n° 10, Tétouan.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel d'Agadir, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL d'Agadir	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires commerciales.	
Agadir.	M. Akrim El Mustapha	L'établissement régional d'aménagement et de construction, boulevard Moulay-Abdellah, Agadir.
	Affaires immobilières.	
Agadir.	MM. Abaïd Lahcen	131, rue Hammam, Tiznit, T. 20-34.
id.	Lihbi Mohamed	Rue d'Alger, Agadir, T. 231-43.
id.	Assaâdi Lahcen	Rue Lemtouna, n° 9, secteur mixte, Agadir.
id.	Amehmoul Mohamed	Place des taxis en face du Cinéma Salam, Agadir, T. 212-06.
id.	El Ibrahimi Allal	103, boulevard Hassan-II, B.P. 252, Agadir.
id.	Chamakouk Mohamed	Rue Lalla-Taaza-Dchira, Inezgane.
id.	Guich Hassan	4, rue d'Ifni, Talborjt, Agadir.
id.	Khnati M'hamed	Rue Taha-Houcine, n° 22, Talborjt, Agadir.
id.	Benzakour Abderrahmane	Rue 452, n° 37, Cité des Fonctionnaires, Agadir.
id.	Abir Mohamed Madani	Bloc 12, n° 16, Hay Sinai, Agadir.
	Agriculture et agronomie.	
Agadir.	MM. Bouloualeb Brahim	Hay Sinai, secteur A, n° 11, Agadir.
id.	Al Jaouhari Ahmed	10, Cité de la Grande Mosquée, Taroudannt.
	Architecture, travaux publics et bâtiments.	
	A. — *Architecture.*	
Agadir.	M. Lemairie François Louis	Extension X, Agadir, T. 242-12.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL d'Agadir	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	B. — *Travaux publics et bâtiments.*	
Agadir.	M. Lemairie François Louis	Extension X, Agadir, T. 242-12.
	Conserverie	
Agadir.	M. Bouloualeb Brahim	Hay Sinai, secteur A, n° 11, Agadir.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Agadir.	MM. Cousin Rolland	Villa Langlois, rue Amper, Agadir, T. 226-93.
id.	Lonnait Lhousseine	18, rue Guay-Lussac, Talborjt, Agadir, T. 227-28.
id.	Rais Lhoucine	Douar Aït-Daoud, annexe Biougra.
id.	Badi Lhoucine	Amicale des fonctionnaires, n° 87, Taquedoum, bloc C, Tiznit, T. 20-83.
	B. — *Carrosserie.*	
Agadir.	MM. Hayez Michel	5, rue Mokhtar Soussi, Agadir, T. 234-72.
id.	Chennaoui Mohamed	Rue de l'Entraide-Nationale, Talborjt, Agadir, T. 208-93.
	Géométrie et topographie.	
Agadir.	MM. Du Pasquier Vincent	Ancien boulevard Steeg, Agadir, T. 220-92.
id.	Richard Georges Gilles	8, rue de Dakar, Agadir, T. 229-47.
	Comptabilité.	
Agadir.	MM. Akrim El Mustapha	L'établissement régional d'aménagement et de construction, boulevard Moulay-Abdellah, Agadir.
id.	Karkouri Abdelouaheb	4, boulevard de Genève, Agadir, T. 228-07.
id.	Saidi Lahcen	Immeuble A, ASIMA, n° 6, boulevard Hassan-II, Agadir.
	Professions médicales.	
	A. — *Médecine générale.*	
Agadir.	MM. Mofrej Ahmed	(Médecine générale), rue El-Hammam-Id-Zerki, n° 129, Tiznit, T. 222-00.
id.	Bassière Xavier	(Ophtalmologiste), hôpital Hassan-II, Agadir, T. 223-92.
id.	Bonnit Saïd	Rue S, n° 14, cité industrielle, B.P. 116, Agadir.
id.	Ed-Dayab Mohamed	(Médecine générale), 6 *bis*, avenue de Paris, Agadir.
	B. — *Vétérinaire.*	
Agadir.	M. Nouri Lahoucine	7, passage de Bagdad, Agadir.
	Électricité.	
Agadir.	MM. Belemkeddem Thami	Directeur de l'Office national de l'électricité, Agadir.
id.	El Ferkouch Lahcen	Rue d'Oujda, immeuble 108, n° 3, quartier Industriel, Agadir.
	Mécanique générale.	
Agadir.	M. Rais Lhoucine	Douar Aït-Daoud, annexe Biougra.
	Affaires maritimes.	
Agadir.	MM. Missa Omar	Immeuble Hadj-Abdellah-Achtouk, rue de Marrakech, hay Sinai, Agadir.
id.	Chamarik Ramadane	6, rue El-Ksar-El-Baladi, B.P. 308, Agadir.

***

TABLEAU DES INTERPRÈTES AGRÉÉS

près la cour d'appel d'Agadir, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL d'Agadir	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Agadir.	M. Benabdellali Ahmed	36, rue de Fès, bloc 4, Agadir, T. 220-13.
id.	Mimoun Mohamed	Agadir.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Laâyoune, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Laâyoune	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Laâyoune.	MM. Ahmed Kamel Ouazzani	Santa Barbara, Phos Boukraâ, Laâyoune.
id.	Bounejra Mohamed	Rue de la Caserne, n° 16, Laâyoune.
	B. — *Carrosserie.*	
Laâyoune.	M. El Mansouri Abdellah	Boulevard Catalona, Laâyoune.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel d'Oujda, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL d'Oujda	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires commerciales.	
Oujda.	M. Derfoufi Mohamed	(Entreprise), 18, route de Sidi-Belghit, Oujda.
	Affaires immobilières.	
Oujda.	MM. Bentahila Mohamed	72, boulevard Mohammed-V, Oujda, T. 48-63.
id.	El Ayachi Mohamed	5, rue Anoual, Oujda.
id.	El Khalki Omar	Avenue El-Andalous, n° 52, Nador.
id.	El Handouz Miloud	37, avenue Hassan-II, Berkane.
id.	Bendimya Abdeslam	Boulevard Mohamed-Derfoufi, Oujda, T. 28-62.
	Automobiles.	
	A. — *Mécanique.*	
Oujda.	MM. Delbreil Jean Louis	Immeuble Aviation, 10 rue Salah-Eddine, Oujda, T. 40-59.
id.	Moustachcia Nicolas	9, boulevard Allal-ben-Abdellah, Oujda, T. 36-31 et 33-36.
id.	Shoul Benaïssa ben Ahmed	1, boulevard Driss-El-Akbar, Oujda, T. 32-26.
id.	Berreiro Antoine	10, rue Om-Lbanine, Oujda, T. 51-57.
id.	Yanouri Ali	Route de Tanger, n° 18, Berkane.
id.	Bellaouchi Morad	Rue, Hassan-Loukili, n° 15, Oujda.
id.	Sbili Yahia	7, boulevard Palestine, Oujda.
	B. — *Carrosserie.*	
Oujda.	MM. Saâda Lahcen Ben Ali	Centre Zeghanghane, Nador.
id.	Rachdi Abdelkhalek	10, rue Om-Lbanine, Oujda, T. 51-57.
id.	Ayad Hommad	35, boulevard Omar-Rifi, Oujda.
	Comptabilité.	
Oujda.	MM. Sabouni Lahbib	22, route de Rivet, Oujda.
id.	Zohir Mohamed	Rue Belgrade, n° 4, hay Tolba, Oujda.
id.	Jaali El Hassan	52 boulevard Essaâdiyne, Oujda.
	Mécanique générale.	
Oujda.	MM. Carlos Tajado Bovricol	(Médecine générale), 21, rue Lakhdar-Ghilane, Oujda.
id.	Lyacoubi Mohamed	(Médecine générale), 14, boulevard Derfoufi, Oujda.
id.	Serghini Abderrazak	(Médecine générale), 1, rue El-Mokhtar-Jazouli, Oujda, T. 20-41.
id.	Khazzani Ahmed	(Médecine générale), rue Medagh, Berkane, T. 38-93.
id.	Méziane Omar	(Médecine générale), rue Moulay-Driss, Taourirt.
	Topographie.	
Oujda.	MM. Guemmi Mohamed	1, rue El-Morabitine, immeuble Mekkaoui, Oujda.
id.	Saâdi Bouchta	Immeuble des Habous, B.P. 211, boulevard Maghreb-Arabi, Oujda.
id.	Hanouta Driss	4, rue Abderrahmane-El-Bakai, Oujda.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL d'Oujda	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Métreur vérificateur.	
Oujda.	M. Alla El Houcine	Route Abi-Jahfar-Ben-Atya, B.P. 66, Oujda.
	Agriculture.	
Oujda.	M. El Mir El Houcine	25, boulevard El-Bakkai-Lahbil, Berkane.
	Affaires maritimes.	
Oujda.	MM. Akkal Bouchaïb	Immeuble Routibi, B.P. 66, Beni-Ansar, Nador.
id.	El Khoufiyaf Mohamed	Immeuble Routibi, n° 3, appartement n° 4, 2e étage, Beni-Ansar, Nador.
	Architecture.	
Oujda.	M. Fasla Abdelghani	19, rue Hamid-Ben-Badis, Oujda.

***

TABLEAU DES INTERPRETES AGRÉÉS

près la cour d'appel d'Oujda, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL d'Oujda	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Français.	
Oujda.	MM. Bencheikh M'Hamed	48, boulevard Derfoufi, Oujda, T. 34-30.
id.	Mohamed Chouhou	65, avenue de Tanger, Nador.
id.	Ben Mansour Abdelghali	Boulevard Driss-ben-Bouchaïb, n° 23, Oujda.
id.	Melhaoui Mohamed	Route Omar-Slaoui, n° 26, Oujda.
id.	Chater Mohamed	B.P. 149, Berkane.
	Espagnol.	
Oujda.	MM. Chouchou Mohamed Radi	65, avenue de Tanger, Nador.
id.	Rezzouki Mohamed	13-15, boulevard de Tunis, Nador.

***

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Beni-Mellal, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Beni-Mellal	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
Beni-Mellal.	MM. Fennich Mohamed	Quartier Administratif, villa Taoutik, Beni-Mellal, T. 23-92.
id.	Chafai Mohamed Salah	Rue 26, hay Labrik, n° 48, Khouribga.
id.	Abou Tahir Abdelaziz	Boulevard Zellaka, n° 191, Khouribga.
	Professions médicales.	
Beni-Mellal.	MM. Taoufiki Mohamed	(Médecine générale), clinique O.C.P., Khouribga.
id.	Aslaf Bouchta	Boulevard de Marrakech, n° 67, Beni-Mellal, T. 28-75.
id.	Naciri Abdelkader	Boulevard Mohammed-V, hay Si-Salem, Beni-Mellal, T. 25-06.
id.	Tabet Mohamed	(Médecine générale), médecin à l'hôpital de l'O.C.P., Khouribga.
id.	Dalati Ali	(Chirurgie), clinique Achifa, boulevard Hassan-II, Beni-Mellal, T. 35-45.
id.	Haizoun El Mostapha	(Médecine générale), hôpital de l'O.C.P., Khouribga.
id.	El Asri Abdelkader	(Médecine générale), 13, rue du Souk, Khouribga, T. 30-29.
id.	Rachedi Abdelkader	(Médecine générale), 128, rue El-Hammam, Khouribga.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

COUR D'APPEL de Beni-Mellal	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires agricoles.	
Beni-Mellal.	MM. Assaid Khalifa	175, rue n° 2, quartier Moderne, Beni-Mellal.
id.	Channory Mohamed	34, Arset-El-Bacha, bloc 2, Beni-Mellal.
	Mécanique générale.	
Beni-Mellal.	MM. Mellal Mohamed	Rue Jbel-Seghrou, villa n° 1, Khouribga.
id.	Zouania Larbi	143, rue 1, quartier Moderne, Beni-Mellal, T. 33-18.

*
* *

TABLEAU DES EXPERTS AGRÉÉS

près la cour d'appel de Settat, pour l'année 1984, en vertu des dispositions du dahir n° 1-59-372 du 2 chaoual 1379 (30 mars 1960) (délibération de la commission du 21 moharrem 1404 (28 octobre 1983).

COUR D'APPEL de Settat	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSION ET RÉSIDENCE
	Affaires immobilières.	
Settat.	M. Rajah Mohamed Alami	69 *bis*, rue Cadi-Ayad, Settat.
	Carrosserie.	
Settat.	M. Amari Driss	Avenue Mohammed-V, Berrechid, T. 20.
	Professions médicales.	
Settat.	MM. Rahal Abdelkrim	(Médecine générale), place Mohammed-V, Settat, T. 32-31.
id.	El Hanseli Abdeljalil	(Médecine générale), 4, rue Ibn-Batouta, Ben-Ahmed.
id.	Nanani Hamid	(Médecine générale), 186, boulevard Moulay-Ismail, Berrechid.
id.	Kettani Mohsine Mohamed	(Médecine générale), 60, rue El-Ouhda, Settat.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.